

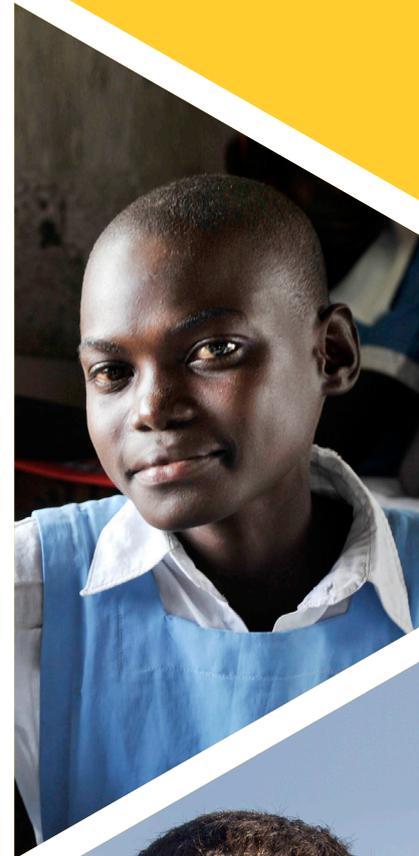


Organisation  
internationale  
du Travail

unicef   
Office of Research – Innocenti

# ► Le rôle de la protection sociale dans l'élimination du travail des enfants

Examen des données probantes  
et implications politiques



# ► Le rôle de la protection sociale dans l'élimination du travail des enfants

Examen des données probantes  
et implications politiques

Copyright © Organisation internationale du Travail 2022

Première édition 2022



Cet ouvrage est publié en libre accès sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>). Les utilisateurs sont autorisés à réutiliser, partager ou adapter la publication originale, ou à s'en servir pour créer un nouveau produit, conformément aux termes de ladite licence. Il doit être clairement indiqué que l'OIT est propriétaire de l'ouvrage original. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à reproduire le logo de l'OIT ou du BIT dans le cadre de leurs travaux.

**Citations** – Cet ouvrage doit être cité comme suit: *Bureau international du Travail et Bureau de la recherche - Innocenti de l'UNICEF, Le rôle de la protection sociale dans l'élimination du travail des enfants: Examen des données probantes et implications politiques. Genève et Florence: Organisation internationale du Travail et Bureau de la recherche - Innocenti de l'UNICEF, 2022.*

**Traductions** – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, il doit y figurer, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Cette traduction n'a pas été réalisée par le Bureau international du Travail (BIT) et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de ce dernier. Le BIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction.*

**Adaptations** – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, il doit y figurer, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Cet ouvrage est une adaptation d'une publication originale du Bureau international du Travail (BIT). Les idées et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que son auteur ou ses auteurs et en aucun cas le BIT.*

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée par courrier postal: Publications du BIT (Droits et licences), CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org).

---

ISBN: 978-92-2- 036959-3 (PDF web)

Également disponible en anglais: *The role of social protection in the elimination of child labour: Evidence review and policy implications*, ISBN 978-92-2-036952-4, Genève, 2022; et en espagnol: *El papel de la protección social en la eliminación del trabajo infantil: Examen de datos empíricos y repercusiones políticas*, ISBN 978-92-2- 036960-9, Genève, 2022.

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du BIT ou UNICEF aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le BIT ou UNICEF souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT ou UNICEF aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

Le présent rapport du BIT a été financé par le Département du Travail des États-Unis d'Amérique (USDOL) dans le cadre de l'accord de coopération no. IL-37950-21-75-K du projet "Intensify action against forced labour and child labour through innovation" (GLO/21/21/USA). Cent pour cent des coûts du projet sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 10,000,000 de dollars des États-Unis.

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du travail des États-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

---

[ilo.org/travaildesenfants](http://ilo.org/travaildesenfants)

Photos de la couverture et de l'intérieur © BIT à l'exception de celle de la page 26 © pexels

Mise en page : Bip-Bip, Genève, Suisse

# Avant-propos

---

Le travail des enfants est une violation du droit des enfants de profiter de leur enfance et un manquement au devoir le plus fondamental des gouvernements de protéger leurs enfants.

Pendant deux décennies, depuis l'année 2000, le monde a fait des progrès constants en matière de lutte contre le travail des enfants.

Mais ces dernières années, les conflits, les crises et, depuis 2020, la pandémie de COVID-19 ont plongé plus de familles dans la pauvreté – et ont astreint des millions d'autres enfants au travail.

Aujourd'hui, 160 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants – dont certains à peine âgés de 5 ans. Dans d'autres termes, ce fléau affecte à un enfant sur dix dans le monde et près de la moitié d'entre eux effectuent des travaux dangereux susceptibles de porter atteinte à leur intégrité physique et psychique.

C'est moralement inadmissible et reflète une vision stratégique à court terme. Les enfants qui restent à l'école et qui ne travaillent pas ont de meilleures chances de réaliser pleinement leur potentiel, et contribuer ainsi à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté et à favoriser une croissance économique durable.

Ce nouveau rapport présente un examen rigoureux des conclusions des dernières recherches effectuées au sujet du rôle de la protection sociale dans la lutte contre le travail des enfants. Ainsi, fournir aux familles une assistance directe pour les aider à surmonter les crises peut contribuer à limiter le recours à des stratégies d'adaptation néfastes telles que le travail des enfants et le mariage d'enfants.

Ce rapport montre également que les mesures de protection sociale sont encore plus bénéfiques dans les pays qui mettent aussi en place un système intégré de prestations sociales tout au long du cycle de la vie.

Malheureusement, trop peu de progrès ont été accomplis en vue d'étendre les services de protection sociale aux familles qui en ont le plus besoin – et aux enfants qui courent les plus grands risques. À l'échelle du globe, les familles d'environ 1,5 milliard d'enfants âgés de 14 ans ou moins ne perçoivent pas du tout d'allocations familiales ou d'allocations pour enfant.

Nous pouvons et nous devons remédier à cette situation.

Rédigé conjointement par l'OIT et l'UNICEF, ce rapport vise à éclairer le débat à l'occasion de la 5e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants organisée en Afrique du Sud, en mai 2022 – et à inciter les gouvernements à agir de toute urgence pour mettre en place des systèmes de protection sociale qui tiennent compte des besoins des enfants. L'initiative conjointe de l'Alliance 8.7 et du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (USP2030) pourrait également constituer un moyen essentiel pour aider les États membres à progresser à cet égard.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que les choix effectués maintenant par les pays affecteront des millions d'enfants aujourd'hui et des millions d'autres enfants à naître. Nous exhortons les décideurs à honorer leurs engagements – et à mettre en œuvre les recommandations contenues dans ce rapport.

Un investissement accru dans la protection sociale universelle aidera des millions d'enfants à réaliser leur droit d'être des enfants – et à réaliser leur potentiel, libres du fléau du travail des enfants.

## **Guy Ryder**

Directeur général

Organisation internationale du Travail



## **Catherine Russell**

Directrice générale

Fonds des Nations Unies pour l'enfance



## ► Table des matières

Avant-propos .....	3
Remerciements .....	6
Acronymes et abréviations .....	7
Résumé .....	9
Le travail des enfants à la croisée des chemins .....	9
Des systèmes de protection sociale solides sont nécessaires pour réduire et, à terme, éliminer le travail des enfants .....	10
L'importance des caractéristiques de conception des politiques de protection sociale .....	11
Que contient le présent rapport? .....	13
<b>1. Tendances en matière de travail des enfants et de protection sociale .....</b>	<b>15</b>
1.1 Travail des enfants .....	15
Prévalence du travail des enfants au cours des dernières années .....	15
Prévalence du travail des enfants depuis la pandémie de COVID-19 .....	18
1.2 Protection sociale .....	19
État de la protection sociale dans le monde .....	19
La protection sociale pendant la pandémie de COVID-19 .....	23
1.3 Protection sociale et travail des enfants dans différents pays .....	25
<b>2. La protection sociale en tant que réponse politique au travail des enfants: qu'indiquent les données factuelles? .....</b>	<b>27</b>
2.1 Introduction .....	27
2.2 Aperçu de la base de données factuelles .....	28
2.3 Programmes de transferts à l'intention des familles avec enfants .....	32
Protection de la maternité .....	32
Transferts inconditionnels et conditionnels en espèces .....	33
Transferts en nature .....	38
Programmes de protection sociale intégrés (transferts en espèces «plus») .....	40
2.4 Programmes publics d'emploi .....	42
2.5 Protection contre le chômage .....	43
2.6 Sécurité de revenu pour la vieillesse .....	44
2.7 Protection sociale des personnes handicapées .....	45
2.8 Protection sociale de la santé .....	46
<b>3. Protection sociale et travail des enfants: quelles perspectives pour l'avenir? .....</b>	<b>49</b>
3.1 Établir des systèmes de protection sociale pour les enfants: concrétiser les plans et les promesses, dès à présent .....	49
3.2 Concevoir des programmes de protection sociale favorisant la prévention et la réduction du travail des enfants: qu'indiquent les données factuelles? .....	53
Bibliographie .....	56

## Encadrés

---

1.1. Définition du travail des enfants .....	16
1.2. Coup d'œil sur les chiffres: absence de protection sociale pour différents groupes de population, principales prestations .....	19
1.3. Conceptualisation de la protection sociale universelle .....	22
1.4. Utiliser les allocations familiales existantes pour élaborer une réponse à la pandémie centrée sur les enfants .....	24
2.1. Le choix politique de la conditionnalité face à l'inconditionnalité .....	35
2.2. La promesse du revenu de base universel: impacts escomptés et défis .....	38

## Figures

---

1.1. Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux, estimations mondiales, 2000-2020 .....	15
1.2. Pourcentage et nombre (en millions) d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région, 2020 .....	17
1.3. Protection sociale, couverture effective (indicateur 1.3.1 des ODD): estimations mondiales et régionales par groupes de population, 2020 ou dernières données disponibles .....	20
1.4. Dépenses publiques de protection sociale et de santé en pourcentage du PIB, par garantie, 2020 ou dernières données disponibles .....	21
1.5. Graphique sur la couverture de protection sociale et la prévalence du travail des enfants, 2017-2019 .....	25
2.1. Répartition géographique des études (2010 à aujourd'hui) .....	30
2.2. Répartition des études et programmes par catégorie, 2010 à aujourd'hui .....	31
3.1. Éléments d'un système de protection sociale intégré visant à lutter contre le travail des enfants .....	51

## Tableaux

---

1.1. Mesures de réponse à la COVID-19: dépenses consacrées à des mesures dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi, par groupe de revenu, 2020-2021 .....	23
2.1. Résumé des résultats des études (de 2010 à aujourd'hui) .....	28

# Remerciements

---

Le présent rapport a été préparé conjointement par le BIT et le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF. L'équipe principale incluait notamment Christina Behrendt (BIT), Federico Blanco (BIT), Valeria Groppo (UNICEF), Nathalie Guilbert (UNICEF), Scott Lyon (BIT), Clotilde Mahe (UNICEF), Ian Orton (BIT), Dominic Richardson (UNICEF), Benjamin Smith (BIT), Lou Tessier (BIT) et Nyasha Tirivayi (UNICEF).

Des contributions et observations ont également été reçues de Greta Cartoceti, Ursula Kulke, Henrik Moller, Victor Hugo Ricco (BIT), et Natalia Winder-Rossi (UNICEF).

# Acronymes et abréviations

---

<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>PIB</b>	produit intérieur brut
<b>ICI</b>	International Cocoa Initiative
<b>BIT</b>	Bureau international du Travail
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>ONG</b>	organisation non gouvernementale
<b>ODI</b>	Overseas Development Institute (Royaume-Uni)
<b>ODD</b>	objectif de développement durable
<b>UBOS</b>	Uganda Bureau of Statistics (Bureau de statistique de l'Ouganda)
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance





# Résumé

---

## ► Le travail des enfants à la croisée des chemins

Début 2020, un enfant sur dix âgé de cinq ans et plus était concerné par le travail des enfants à travers le monde, soit environ 160 millions d'enfants – 63 millions de filles et 97 millions de garçons. Bien que la lutte contre le travail des enfants ait connu d'importantes avancées au cours des deux dernières décennies, les dernières données montrent qu'au niveau mondial, elle est au point mort depuis 2016 (BIT et UNICEF 2021).

Les estimations mondiales masquent des progrès inégaux selon les régions sur les 20 dernières années: les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes affichent globalement une réduction régulière des taux, tandis que ces derniers ont effectivement augmenté en Afrique subsaharienne à partir de 2012. Même si l'on constate des variations importantes entre les pays au sein de chaque région, les enfants astreints au travail des enfants sont aujourd'hui plus nombreux en Afrique subsaharienne que dans tout le reste du monde.

Les données factuelles disponibles par tranche d'âge montrent que les conséquences sont plus lourdes pour les enfants âgés de cinq à onze ans, pour lesquels les taux de travail des enfants ont effectivement augmenté, tandis qu'une baisse régulière a été enregistrée pour les enfants de 12 ans et plus. Les filles s'en sortent mieux que les garçons, pour qui les chiffres ont baissé plus lentement au fil du temps, et se sont même inversés pour enregistrer une hausse globale ces dernières années (BIT et UNICEF 2021).

Les tendances susmentionnées portent atteinte aux droits, au bien-être et au développement des enfants, et sapent les efforts déployés dans le cadre des objectifs de développement durable et d'autres mécanismes conçus pour éradiquer le travail des enfants.

De surcroît, ces tendances ont été observées avant le début de la crise de la COVID-19, qui a exposé des millions d'enfants supplémentaires au risque de travail des enfants. On estime qu'en l'absence de stratégies d'atténuation, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants pourrait augmenter de 8,9 millions d'ici à la fin de 2022, en raison d'une hausse de la pauvreté et de la vulnérabilité (BIT et UNICEF 2021).

## ► Des systèmes de protection sociale solides sont nécessaires pour réduire et, à terme, éliminer le travail des enfants

En réduisant le risque de pauvreté et la vulnérabilité des familles ainsi qu'en soutenant les moyens de subsistance et la scolarisation, entre autres choses, les systèmes publics de protection sociale jouent un rôle essentiel dans la lutte visant à prévenir et éliminer le travail des enfants (BIT 2013; BIT et UNICEF 2019 et 2021, Dammert et al. 2018; De Hoop et Rosati 2014a).

Ces dernières années, de nombreux pays ont considérablement amélioré leur couverture, en renforçant leurs systèmes de protection sociale et en instaurant des socles de protection sociale efficaces, ce qui est une bonne nouvelle (BIT 2021d)<sup>1</sup>. Néanmoins, la couverture demeure trop faible au niveau mondial: en 2020, moins de la moitié de la population mondiale bénéficiait effectivement d'au moins une prestation de protection sociale, ce qui veut dire que plus de quatre milliards de personnes ne disposaient d'aucune protection<sup>2</sup>. La couverture de la protection sociale, globalement alignée sur les niveaux de revenu, varie grandement selon les régions (voir la [section 1.3](#)).

Fait important au regard du travail des enfants dans le monde, la grande majorité des enfants de moins de 15 ans – 73,6 pour cent ou 1,5 milliard d'enfants au total – ne bénéficie d'aucune allocation familiale (BIT, 2021d). Dans de nombreux cas, les programmes ne sont pas conçus pour bénéficier directement aux enfants ou répondre spécifiquement au risque de travail des enfants. Par ailleurs, lorsque d'autres prestations sont disponibles, elles sont souvent inadéquates, non exhaustives<sup>3</sup> et peu adaptées aux enfants, et dans bien des cas la qualité de service est loin d'être satisfaisante.

Aux limites de couverture et de qualité de service vient s'ajouter un sous-investissement d'investissement dans la protection sociale. Avant la pandémie, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure consacraient respectivement 1,1 et 2,5 pour cent de leur PIB à la protection sociale (hors soins de santé), contre 8 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 16,4 pour cent dans les pays à revenu élevé. Les pays consacrent en moyenne 12,9 pour cent de leur PIB à la protection sociale, et les dépenses consacrées aux enfants ne représentent que 1,1 pour cent (BIT 2021d). Dans la mesure où les enfants représentent 28 pour cent de la population mondiale, il est évident que le niveau des dépenses de protection sociale spécifiques aux enfants est trop faible. Comblé ce «déficit de financement» pour les enfants, afin de garantir au moins des prestations minimales à chacun, devrait être une priorité, et cela aurait probablement d'importantes répercussions également sur le travail des enfants.

La nécessité d'accéder aux soins de santé, aux prestations de maladie et de chômage ainsi qu'aux politiques de soins et d'aide à la famille est devenue particulièrement impérieuse après le déclenchement de la pandémie de COVID-19, et 2020 a été marquée par la plus importante mobilisation de mesures gouvernementales de protection sociale jamais observée (Gentilini et al. 2022; BIT 2021c, 2021d). Le BIT a estimé qu'en élargissant la protection sociale pour apporter une réponse appropriée à la crise de la COVID-19, il serait possible de réduire le nombre d'enfants astreints au travail des enfants de 15,1 millions entre 2020 et 2022 (BIT et UNICEF 2021).

---

1 De nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire ont atteint une couverture de protection sociale universelle ou presque pour différents types de prestations, comme les allocations familiales (Argentine, Brésil), la protection de la maternité (Mongolie), les prestations d'invalidité (Brésil) et les pensions de vieillesse (Argentine, État plurinational de Bolivie, Botswana, Cabo Verde, Chine, Lesotho, Maurice, Mongolie, Namibie, Thaïlande, Timor-Leste et Trinité-et-Tobago) (BIT 2021d).

2 Sans compter les soins de santé et les prestations de maladie.

3 L'exhaustivité renvoie à la gamme de risques et aléas du cycle de vie couverts, tandis que l'adéquation fait référence au montant des prestations accordées au titre des programmes de protection sociale.

Cependant, dans l'ensemble, les mesures de protection sociale prises face à la COVID-19 ont peu tenu compte des besoins des familles avec enfants. Dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire, les plans de relance publics n'ont guère prévu de mesures de protection sociale spécifiques aux enfants et étaient plutôt axés sur les aides aux entreprises et les dispositifs de protection des emplois, excluant souvent les ménages dépourvus d'emplois sûrs et formels (Richardson et al 2020a, 2020b). D'ailleurs, le soutien apporté aux groupes vulnérables dans le cadre des mesures de réponse à la COVID-19 a été globalement critiqué par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté, qui l'a jugé inadapté, à court terme, réactif et inattentif aux réalités des populations pauvres (De Schutter 2020).

**Pour renforcer les systèmes de protection sociale en vue de la réduction et de l'élimination du travail des enfants, le présent rapport recommande ce qui suit:**

- En priorité, combler les lacunes grandissantes de couverture de la protection sociale des enfants en favorisant des systèmes de protection sociale inclusifs, et instaurer des financements durables et équitables à cette fin. Cela pourrait se faire en priorisant les allocations familiales et en élargissant la protection sociale pour inclure les deux milliards de travailleurs informels, ce qui favoriserait leur transition vers l'économie formelle. La formalisation est une étape essentielle pour la viabilité des systèmes d'imposition et de transferts.
- Établir des systèmes de protection sociale sans attendre les progrès de développement – de tels systèmes sont **indispensables au développement**. La complémentarité de programmes spécifiques de protection sociale **au sein d'un système** est déterminante pour les efforts globaux de lutte contre les facteurs de vulnérabilité des ménages face au travail des enfants tout au long de la vie. C'est également vrai en ce qui concerne la protection sociale intersectorielle et intégrée des enfants. Aucun programme unique n'est suffisant.
- À l'appui des efforts d'établissement des systèmes, les décideurs peuvent utiliser les engagements de politique internationale existants concernant la protection sociale universelle afin d'instaurer un consensus politique pour agir. Les engagements et cadres préexistants, y compris le Programme et les objectifs de développement durable (ODD) et le solide consensus politique tripartite établi par la Conférence internationale du Travail, offrent cette possibilité.

## ► L'importance des caractéristiques de conception des politiques de protection sociale

La protection sociale peut être un outil puissant de lutte contre le travail des enfants, mais elle ne permet pas systématiquement de le réduire. Par exemple, l'accès à des prestations en espèces peut faire baisser la demande de travail des enfants et augmenter l'investissement des ménages dans l'éducation des enfants, mais ces transferts peuvent aussi pousser les ménages à investir dans des biens de production comme du bétail ou des intrants agricoles, ce qui peut faire grimper la demande de travail des enfants. C'est l'augmentation des activités économiques des ménages qui peut conduire les enfants à travailler, parfois dans des conditions dangereuses<sup>4</sup>, en particulier si les ménages n'ont pas les moyens d'utiliser des technologies permettant d'économiser la main d'œuvre ou d'embaucher des travailleurs adultes.

<sup>4</sup> Des mécanismes analogues sont à l'œuvre dans le cas des interventions encourageant les adultes à lancer des activités économiques ou de nouvelles entreprises.

Pour s'assurer que les investissements productifs des familles n'entraînent pas une augmentation du travail des enfants, les caractéristiques de conception des programmes de protection sociale sont importantes. Le montant, la régularité et la prévisibilité des transferts ainsi que la durée des versements sont autant d'éléments qui déterminent l'incidence de la protection sociale sur le travail des enfants. En outre, étant donné que le travail des enfants est également influencé par la législation nationale et les capacités d'application en la matière, les normes sociales, les infrastructures et marchés locaux, ainsi que l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement, les programmes doivent être conçus en tenant compte des caractéristiques contextuelles pour pouvoir efficacement réduire le travail des enfants. D'une manière générale, il est nécessaire d'associer des politiques économiques, sociales et éducatives (soutenues par une législation nationale et des moyens d'application appropriés) afin de proposer aux familles et aux enfants des alternatives viables et durables au travail des enfants (Thévenon et Edmonds 2019).

**Pour renforcer la conception des programmes de protection sociale en vue de la réduction et de l'élimination du travail des enfants, y compris ses pires formes, le présent rapport recommande ce qui suit:**

- Recourir à des programmes de protection sociale universelle inclusifs, qui permettent d'accroître la couverture et la perception des prestations en limitant les erreurs d'exclusion, en réduisant la stigmatisation et le sentiment de honte et en facilitant les procédures, et de diminuer ainsi les obstacles en matière de coûts de transaction et d'opportunité.
- Appliquer des plans adaptés aux enfants qui tiennent compte des implications potentielles sur le plan du travail des enfants, dans les différents secteurs concernés par ce fléau. Cela peut englober des actions de sensibilisation aux droits des enfants ou d'information sur les dangers associés au travail des enfants. La diffusion de messages positifs sur l'importance de privilégier l'éducation au travail peut également faire la différence.
- Garantir à la fois l'adéquation et la prévisibilité des prestations de protection sociale. C'est essentiel si l'on veut générer des effets bénéfiques sur le travail des enfants. La définition du niveau approprié des prestations implique de prendre en considération la taille du ménage et le nombre d'enfants, d'adapter le montant des transferts en fonction du contexte, par exemple selon les prix et salaires locaux, et de réviser ce montant pour tenir compte de l'inflation. Des versements réguliers permettent d'obtenir des revenus prévisibles et facilitent la prise de décisions à plus long terme, notamment sur les investissements productifs, et assurent ainsi l'avenir, y compris celui des enfants exposés au risque de travail des enfants.
- Combiner les programmes de protection sociale à des interventions complémentaires dotées de ressources suffisantes dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Cela est particulièrement important en cas d'urgence humanitaire, dans les situations où les services sont insuffisants ou lorsque l'offre ne parvient pas à satisfaire la demande. Par exemple, si les infrastructures scolaires sont inexistantes ou de mauvaise qualité, les ménages peuvent ne pas être suffisamment encouragés à investir les prestations en espèces dans l'éducation.

## ► Que contient le présent rapport?

Le présent rapport étudie les voies par lesquelles la protection sociale peut influencer sur le travail des enfants et évalue le rôle des caractéristiques des programmes liées à la conception et au contexte. Pour ce faire, il actualise et développe les précédents travaux menés par le BIT dans ce domaine (BIT 2013), s'appuie sur les examens systématiques récents (Bastagli et al. 2019; Dammert et al. 2018) et mène de nouvelles recherches sur les évaluations d'impact de la protection sociale sur le travail des enfants sur la période 2010-2022.

Étant donné que toutes les formes de protection sociale peuvent avoir une incidence sur le travail des enfants (même lorsqu'elles ne visent pas explicitement à réduire le travail des enfants), le présent rapport examine des programmes allant au-delà des allocations familiales pour inclure la protection sociale accordée aux personnes s'occupant d'enfants (adultes en âge de travailler et personnes âgées), comme les indemnités de chômage ou les pensions. Pour mieux comprendre l'importance des caractéristiques de conception, le rapport examine et compare différents types de programmes de protection sociale – régimes non contributifs financés par l'impôt, régimes contributifs, politiques du marché du travail pour les personnes s'occupant d'enfants, services sociaux et programmes de protection sociale intégrés associant prestations en espèces et services (programmes de transferts en espèces «plus»).

La **section 1** examine plus en détail les tendances en matière de travail des enfants et les politiques de protection sociale au niveau mondial. La **section 2** présente un résumé des données factuelles sur les politiques de protection sociale par type, ainsi que leur incidence sur le travail des enfants. La **section 3** conclut en détaillant les implications politiques et les recommandations en matière de recherche.





# 1. Tendances en matière de travail des enfants et de protection sociale

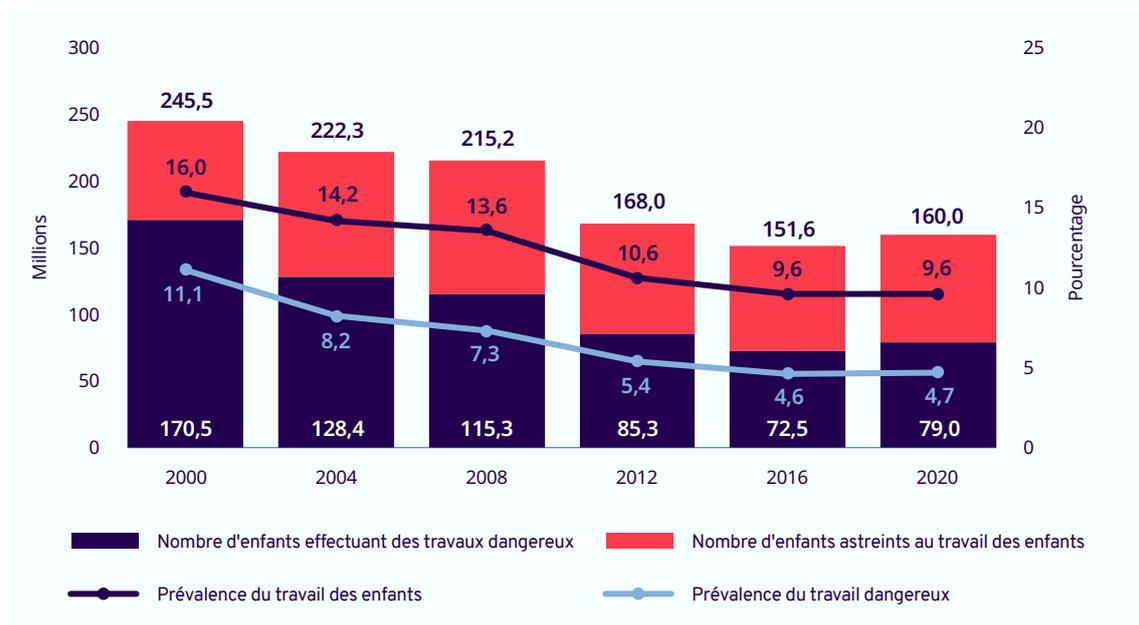
## ► 1.1 Travail des enfants

### Prévalence du travail des enfants au cours des dernières années

Au niveau mondial, d'importants progrès ont été accomplis dans la lutte contre le travail des enfants au cours des deux dernières décennies (BIT et UNICEF 2021). Le nombre d'enfants astreints au travail des enfants a diminué de 85,5 millions entre 2000 et 2020, avant le début de la pandémie de COVID-19. La prévalence du travail des enfants a également connu un fort recul, passant de 16 à 9,6 pour cent. Des progrès analogues ont été observés pour les enfants travaillant dans des conditions dangereuses (figure 1.1).

Cependant, le recul de la prévalence du travail des enfants a ralenti au fil du temps, et stagne depuis 2016. Entre 2016 et 2020, le nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants a augmenté de plus de 8 millions, passant de 152 à 160 millions d'enfants, parmi lesquels 79 millions travaillaient dans des conditions menaçant directement leur santé et leur sécurité. Des définitions de ce qui constitue du travail des enfants figurent dans l'[encadré 1.1](#).

► Figure 1.1 Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux, estimations mondiales, 2000-2020



Source: BIT et UNICEF (2021).

Par tranche d'âge, le travail des enfants connaît une augmentation plus importante chez les enfants âgés de 5 à 11 ans: d'après les dernières estimations, le nombre de jeunes enfants astreints au travail des enfants a augmenté de 16,8 millions entre 2016 et 2020. Il est particulièrement préoccupant de constater qu'environ 40 pour cent de ces enfants supplémentaires effectuaient des travaux dangereux. Plus de 75 pour cent des jeunes enfants astreints au travail des enfants travaillent dans l'agriculture et environ 83 pour cent d'entre eux travaillent dans des micro entreprises familiales (agricoles ou non agricoles).

Depuis 2016, le pourcentage d'enfants travaillant au sein de la cellule familiale a augmenté – une tendance liée à la hausse globale du nombre de jeunes enfants astreints au travail des enfants (BIT et UNICEF 2021).

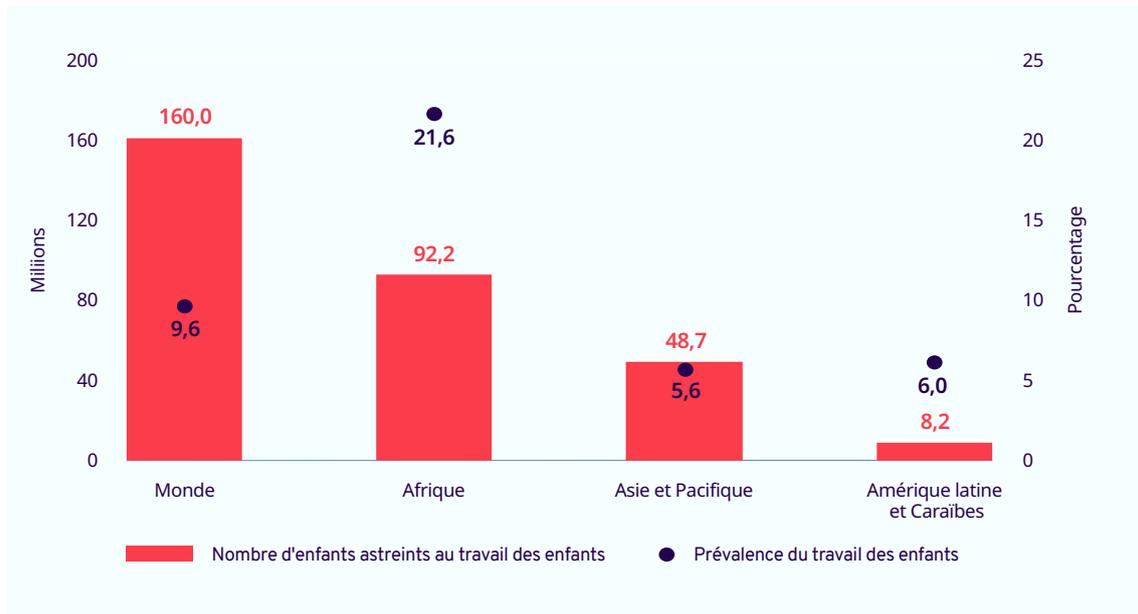
### ► Encadré 1.1. Définition du travail des enfants

Trois grands instruments internationaux sur les droits de l'homme et les droits des travailleurs – la Convention relative aux droits de l'enfant, la convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum, et la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, universellement ratifiée – fixent des limites légales au travail des enfants et servent de base aux actions nationales et internationales visant à y mettre un terme. Le travail des enfants concerne des travaux que les enfants sont trop jeunes pour réaliser, car ils n'ont pas l'âge minimum d'admission à l'emploi, qui est généralement de 15 ans (les pays en développement peuvent le fixer à 14 ans) et de 13 ans pour les travaux légers n'interférant pas avec la scolarité. Dans tous les cas, l'âge minimum d'admission à l'emploi devrait correspondre à l'âge de fin de la scolarité obligatoire. L'âge minimum pour les travaux dangereux, dont la nature ou les circonstances risquent de porter atteinte à la santé, la sécurité ou la moralité des enfants, est fixé à 18 ans. Les travaux dangereux sont l'une des pires formes de travail des enfants, lesquelles englobent également l'esclavage et les pratiques assimilées, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et l'utilisation d'enfants dans des activités illicites telles que le trafic de stupéfiants. Le travail des enfants peut inclure le travail effectué dans les secteurs formel et informel, dans le cadre familial ou à l'extérieur, rémunéré par un salaire ou dont la rémunération dépend d'un profit (en espèces ou en nature, à temps partiel ou à plein temps), ainsi que le travail domestique effectué pour un employeur en dehors du foyer de l'enfant (rémunéré ou non).

Source: BIT (2018a).

En outre, la prévalence du travail des enfants est de plus en plus inégale selon les régions. La [figure 1.2](#) présente le nombre d'enfants astreints au travail des enfants et la prévalence du travail des enfants dans les différentes régions. Ces deux indicateurs sont extrêmement inégaux et l'Afrique se détache aussi bien au niveau des chiffres absolus que de la prévalence. Début 2020, la prévalence du travail des enfants était de 21,6 pour cent en Afrique, soit plus du double de la moyenne mondiale.

► **Figure 1.2 Pourcentage et nombre (en millions) d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région, 2020**



Source : BIT et UNICEF (2021).

On observe dans chaque région des disparités analogues selon les pays. Par exemple, en Asie du Sud, le taux de travail des enfants, compris entre 0,9 pour cent à Sri Lanka et 23,6 pour cent en Afghanistan, est en moyenne de 11 pour cent (ILOSTAT)<sup>5</sup>.

#### Plusieurs facteurs peuvent expliquer la variation interrégionale du travail des enfants:

- **La pauvreté monétaire et multidimensionnelle** influence la prévalence du travail des enfants, car le travail des enfants est l'un des moyens utilisés par les familles pour faire face aux risques de pauvreté et de privation. On relève en Afrique subsaharienne des taux plus élevés de travail des enfants, parallèlement au niveau de l'extrême pauvreté qui touche deux personnes sur cinq (Banque mondiale 2022). Plus préoccupantes encore sont les estimations qui suggèrent que, d'ici à 2030, neuf enfants d'Afrique subsaharienne sur dix vivront dans l'extrême pauvreté (UNICEF 2016b).
- **L'informalité**, qui concerne environ deux milliards de travailleurs à travers le monde, est associée à des revenus plus faibles et irréguliers, des conditions de travail dangereuses et une extrême précarité de l'emploi. De plus, le travail informel entrave l'accès aux régimes contributifs de protection sociale et à des aides sociales étroitement ciblées. L'Afrique, où le travail des enfants a augmenté durant la dernière période considérée, était la région qui affichait la plus forte prévalence de travail informel (85,6 pour cent) en 2016 (BIT 2018b).
- **La protection sociale**, qui fournit des sources additionnelles de revenu régulier et permet d'accéder aux soins de santé, ou indemnise les ménages confrontés à des chocs économiques ou sanitaires, peut effectivement réduire la nécessité qu'ont les ménages d'utiliser des stratégies de prévention ou d'adaptation faisant appel au travail des enfants. Malgré les progrès réalisés en matière d'extension de la protection sociale, la couverture demeure insuffisante et inégale selon les régions, comme expliqué dans la [section 2.2](#).
- **L'éducation**, ou la déscolarisation des enfants, est fréquemment liée au travail des enfants. Si l'on veut réduire le travail des enfants, il est essentiel que les familles aient les moyens de scolariser leurs enfants et considèrent que les avantages associés à l'éducation sont supérieurs

<sup>5</sup> Pour l'Asie du Sud, des données sont disponibles pour six pays: Afghanistan (2014), Bangladesh (2019), Bhoutan (2010), Myanmar (2015), Népal (2014) et Sri Lanka (2016) (ILOSTAT).

à ceux procurés par le travail des enfants. Au niveau mondial, même si la part des enfants qui ne vont pas à l'école primaire a fortement diminué ces dernières années, il subsiste d'importantes disparités régionales, aussi bien en termes de dépenses d'éducation que d'accès aux écoles (Al-Samarrai et al. 2021).

- Les différences de **croissance démographique** entre les régions sont souvent corrélées aux tendances en matière de travail des enfants. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants a diminué de 6 millions entre 2008 et 2020, tandis que la population d'enfants a diminué de 4,8 millions. Dans la région Asie-Pacifique, sur la même période, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants a diminué de 64,9 millions, tandis que la population d'enfants a augmenté de 12,8 millions. En revanche, en Afrique subsaharienne, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants a augmenté de 21,5 millions et, dans le même temps, la population d'enfants a augmenté de 104,8 millions<sup>6</sup>.

Divers autres facteurs associés aux pays en crises favorisent probablement le travail des enfants. Par exemple, les conflits comme les déplacements sont plus élevés en Afrique qu'ailleurs (Banque mondiale 2020; Assemblée générale des Nations Unies 2020), ce qui génère des vulnérabilités face auxquelles l'un des mécanismes d'adaptation peut être le travail des enfants. De surcroît, dans les États fragiles, la couverture de la protection sociale est également très limitée et les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés (Silwal et al. 2020).

## Prévalence du travail des enfants depuis la pandémie de COVID-19

Depuis l'apparition de la COVID-19, les pertes économiques et les chocs sanitaires subis par les ménages ont considérablement accru le risque de travail des enfants. Les fermetures d'écoles prolongées ont constitué un autre facteur de risque<sup>7</sup>.

Des données d'études provenant de pays à revenu intermédiaire ont montré que la participation des enfants à l'activité économique avait immédiatement diminué au début de la pandémie (BIT et UNICEF, à paraître), ce qui semble indiquer que le ralentissement global des activités économiques lié aux confinements a également eu une incidence sur le travail des enfants. Cependant, dans certains ménages où les confinements ont provoqué une baisse des revenus du travail, les enfants ont commencé à travailler davantage. Dans des témoignages, 81 enfants originaires du Ghana, du Népal et de l'Ouganda ont révélé qu'ils devaient travailler pour manger, car leurs familles n'avaient plus suffisamment de nourriture. Ceux qui travaillaient déjà avant la crise ont commencé à travailler plus longtemps après la fermeture des écoles (Human Rights Watch 2021).

Les témoignages des enfants concordent avec les statistiques concernant l'Ouganda, qui indiquent que la prévalence du travail des enfants est passée de 21 à 36 pour cent durant la crise de la COVID-19 (UBOS 2021)<sup>8</sup>. En Côte d'Ivoire, une étude portant sur 263 communautés a également révélé une forte augmentation du travail des enfants dans le secteur du cacao entre juillet et septembre 2020, par rapport à la même période de l'année précédente (ICI 2020). En Égypte, des enfants ont été envoyés cultiver le coton et réaliser d'autres travaux agricoles (BIT 2020c). Et en Équateur comme au Brésil (São Paulo), la prévalence de la participation des enfants aux activités économiques a également augmenté depuis le début de la pandémie (UNICEF Équateur et Inclusión SAS 2020; UNICEF Brésil 2020).

6 Les chiffres de 2008 proviennent de Diallo et al. (2010). Les chiffres de 2020 proviennent du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2019).

7 Dans huit pays d'Afrique de l'Ouest, les enfants ont systématiquement indiqué qu'ils travaillaient car ils n'avaient pas école; leurs parents attendaient donc qu'ils travaillent (World Vision 2020) ou n'étaient pas prêts à les laisser seuls à la maison, sans surveillance (Franceinfo Afrique 2020). Les fermetures d'écoles ont aussi engendré d'importants déficits d'apprentissage (Patrinis et Donnelly 2021) susceptibles de favoriser l'abandon scolaire et le travail des enfants.

8 L'Enquête nationale 2019/2020 de l'Ouganda sur les ménages a été menée en deux phases, chacune portant approximativement sur la moitié de l'échantillon. La phase I s'est déroulée de septembre 2019 à février 2020 et la phase II de juillet à novembre 2020 (UBOS 2021).

Les données susmentionnées ainsi que les résultats d'une simulation mondiale des tendances en matière de travail des enfants effectuée récemment par le BIT et l'UNICEF (2021) semblent indiquer que tout recul du travail des enfants lié à la COVID-19 sera probablement amoindri par un rebond de la prévalence du travail des enfants dû à l'augmentation des risques de pauvreté au fil du temps.

## ► 1.2 Protection sociale

### État de la protection sociale dans le monde

Même si la couverture de la protection sociale s'est améliorée ces dernières années, les progrès n'ont pas été suffisants. En 2020 et avant la pandémie de COVID-19, seuls 46,9 pour cent de la population mondiale bénéficiaient effectivement d'au moins une prestation de protection sociale, tandis que la part restante – 4,1 milliards de personnes – ne disposait d'aucune protection (voir la [figure 1.3](#) et les chiffres absolus saisissants présentés dans l'[encadré 1.2](#)). Cette moyenne mondiale masque d'importantes inégalités interrégionales et au sein des régions: les taux de couverture s'élevaient à 56,3 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes, 44,1 pour cent dans l'Asie-Pacifique et 17,4 pour cent en Afrique.

À travers le monde, seuls 26,4 pour cent des enfants bénéficient de prestations de protection sociale. Bien que d'importants progrès aient été faits dans l'extension de la protection sociale aux enfants ces dernières décennies, la grande majorité d'entre eux – 73,6 pour cent des enfants âgés de zéro à 14 ans, dont une grande majorité sont contraints de travailler – ne reçoit aucune allocation familiale. La couverture effective est particulièrement faible en Asie-Pacifique (18 pour cent) et en Afrique (12,6 pour cent) (BIT 2021d).

#### ► Encadré 1.2. Coup d'œil sur les chiffres: absence de protection sociale pour différents groupes de population, principales prestations



► **1,5** milliard d'enfants âgés de zéro à 14 ans  
ne bénéficient d'aucune allocation familiale en espèces



► **71** millions de mères de nouveau-nés  
ne reçoivent pas de prestation de maternité en espèces



► **1/3** de la population en âge de travail  
a légalement droit à des prestations de maladie en espèces



► **179** millions de chômeurs  
n'ont pas accès à des prestations de chômage en espèces



► **150** millions de personnes handicapées  
ne bénéficient pas de prestations d'invalidité en espèces

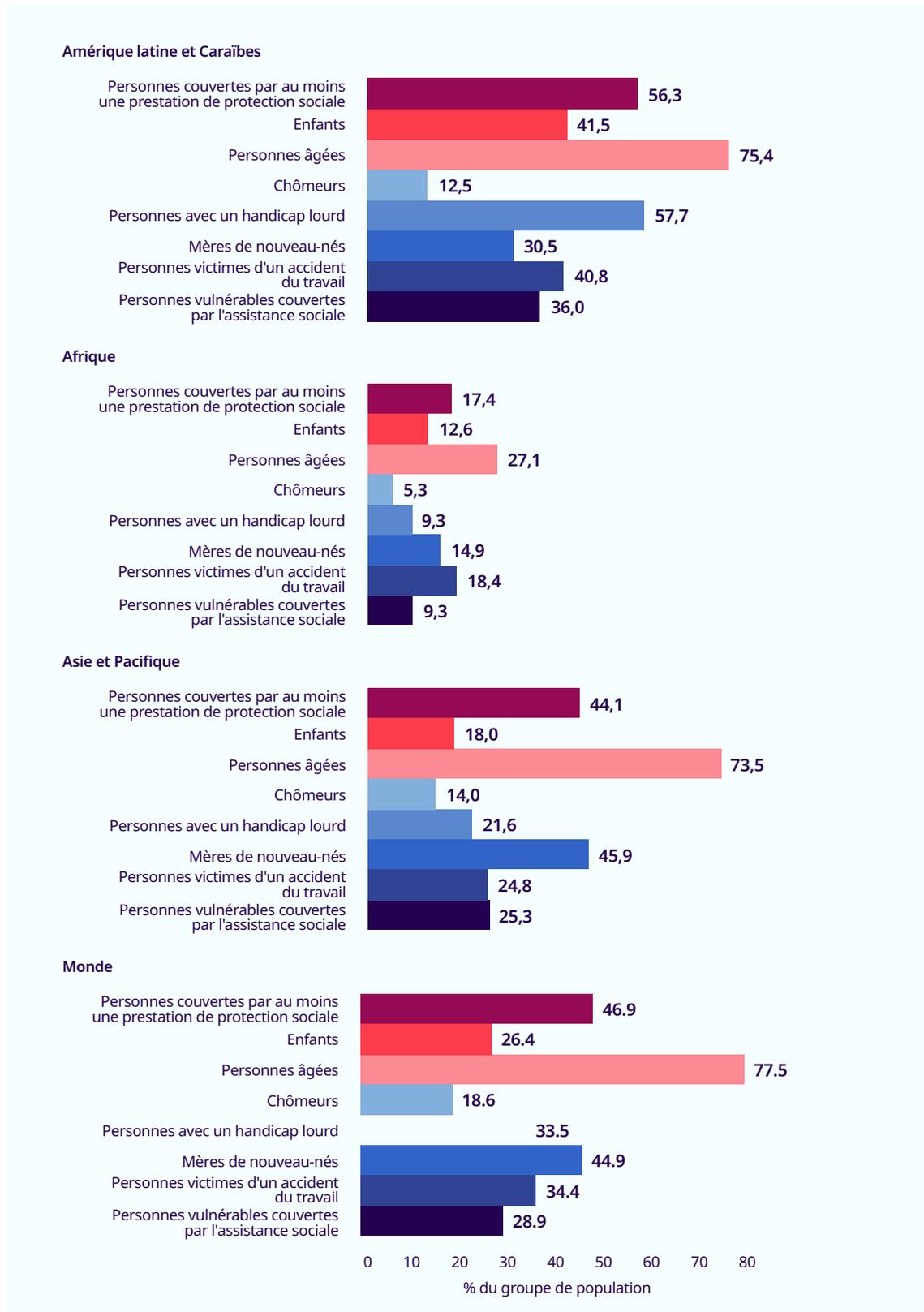


► **164** millions de personnes âgées  
ne reçoivent pas de pension



► **2,7** milliards de personnes  
ne relèvent d'aucun type de régime de protection de la santé

Sources: BIT 2021d; [World Social Protection Data Dashboards](#).

► **Figure 1.3 Protection sociale, couverture effective (indicateur 1.3.1 des ODD): estimations mondiales et régionales par groupes de population, 2020 ou dernières données disponibles**

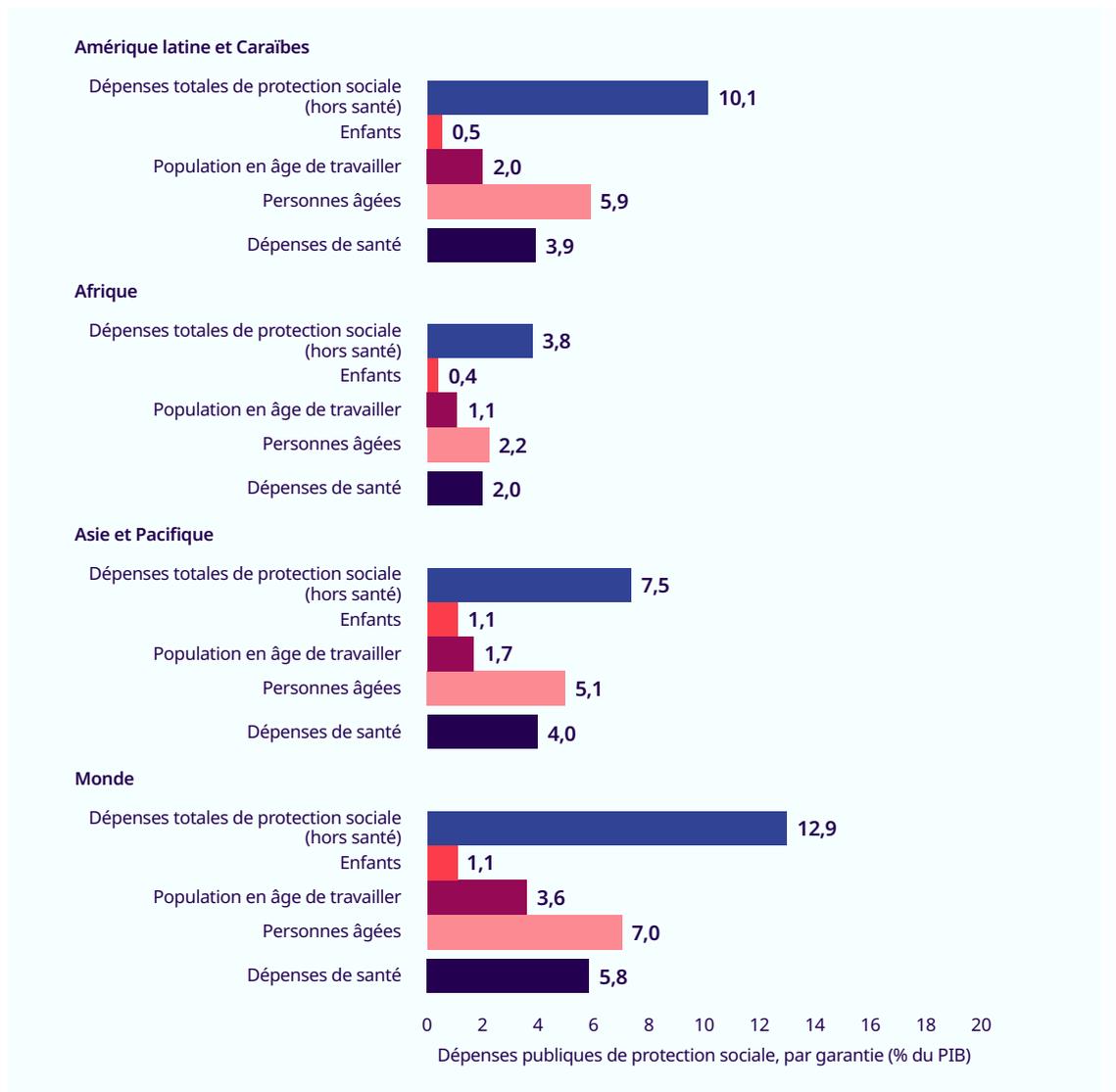
**Notes:** Voir l'annexe 2 de BIT (2021d) pour des explications méthodologiques. Les estimations mondiales et régionales ont été pondérées en fonction de chaque groupe de population.

**Sources:** BIT (2021d), [World Social Protection Database](#), à partir de l'enquête du BIT sur la sécurité sociale (Social Security Inquiry – SSI), de la base de données ILOSTAT et de sources nationales.

Ces lacunes en matière de couverture, d'adéquation et d'exhaustivité sont liées à un sous-investissement notable dans les systèmes de protection sociale pour tous les groupes de population, en particulier les enfants. À l'échelle mondiale, les dépenses nationales consacrées à la protection sociale des enfants ne représentent que 1,1 pour cent du PIB, tandis que les dépenses globales de protection sociale représentent 12,9 pour cent du PIB (voir la **figure 1.4**). En Afrique, région qui compte la plus forte proportion d'enfants et qui a le plus besoin de protection sociale, l'équivalent de 0,4 pour cent du PIB est dédié à la protection sociale des enfants (BIT 2021d).

Il est grand temps de trouver des financements adéquats et durables afin de remédier à ces lacunes de protection et d'instaurer une protection sociale universelle pour tous, en particulier les enfants. Afin de garantir ne serait-ce qu'un niveau élémentaire de sécurité sociale, autrement dit un socle de protection sociale défini au niveau national, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure devraient investir chaque année, respectivement, 362,9 milliards de dollars É.-U. (5,1 pour cent du PIB) et 750,8 milliards de dollars É.-U. (3,1 pour cent du PIB) de plus. Les pays à faible revenu devraient quant à eux consentir un investissement supplémentaire de 77,9 milliards de dollars É.-U., soit l'équivalent de 15,9 pour cent de leur PIB (BIT 2020b; Durán et al. 2020).

► **Figure 1.4 Dépenses publiques de protection sociale et de santé en pourcentage du PIB, par type de garantie de socle de protection sociale, 2020 ou dernières données disponibles**



Notes: Voir l'annexe 2 de BIT (2021d) pour des explications méthodologiques.

Sources: BIT (2021d), [World Social Protection Database](#), à partir de l'enquête du BIT sur la sécurité sociale (Social Security Inquiry - SSI), de la base de données ILOSTAT et de sources nationales.

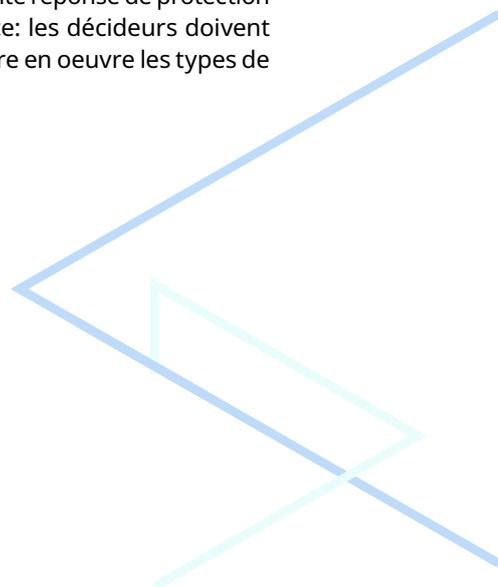
Fait important, la Conférence internationale du Travail de l'OIT de juin 2021 –associant gouvernements, travailleurs et employeurs – a appelé à instaurer des systèmes de protection sociale universelle pour tous (voir l'**encadré 1.3**) (BIT 2021b). Il s'agissait là d'une réaffirmation catégorique de l'engagement politique et tripartite capital à combler les lacunes en matière de protection sociale. Le nouveau plan stratégique de l'UNICEF prévoit également que l'organisation donnera la priorité aux actions visant à parvenir à une protection sociale inclusive pour tous les enfants dans le cadre des travaux menés entre 2022 et 2025 (UNICEF 2022b).

### ► Encadré 1.3. Conceptualisation de la protection sociale universelle

Le présent rapport utilise la définition convenue par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à la Conférence internationale du Travail de 2021. Il avait alors été convenu que «la protection sociale universelle suppose d'engager des actions et d'adopter des mesures visant à réaliser le droit humain à la sécurité sociale en mettant progressivement en place et en maintenant des systèmes de protection sociale adaptés au contexte national, afin que toute personne ait accès à une protection complète, adéquate et durable tout au long de sa vie, conformément aux normes de l'OIT» (BIT 2021b, paragraphe 3).

Cet engagement en faveur de la protection sociale universelle envoie un signal fort aux décideurs. Contrairement à une approche fragmentaire et minimaliste du filet de sécurité sociale, la mise en place de systèmes de protection sociale universelle suivant une approche fondée sur les droits peut permettre de garantir progressivement une protection plus complète et adéquate pour tous, financée durablement et équitablement. Le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle (USP2030) souligne également que pour garantir une protection sociale universelle, il convient d'adopter des politiques et programmes nationaux visant à offrir un accès équitable à toutes les personnes et à les protéger durant toute leur vie contre la pauvreté et les risques encourus en termes de moyens de subsistance et de bien-être. Cinq principes fondamentaux sont mis en avant: la protection tout au long de la vie, la couverture universelle, l'appropriation nationale, le financement durable et équitable, et la participation et le dialogue social (USP2030 2019).

En dépit de ces récentes évolutions internationales prometteuses et de l'importante réponse de protection sociale mise en œuvre face à la pandémie, l'heure n'est pas à la complaisance: les décideurs doivent redoubler d'efforts pour combler ces lacunes de protection et identifier et mettre en œuvre les types de protection sociale les plus appropriés pour lutter contre le travail des enfants.



## La protection sociale pendant la pandémie de COVID-19

La protection sociale a joué un rôle majeur dans les mesures de réponse à la COVID-19. Les gouvernements ont effectivement pu utiliser les systèmes existants pour fournir les aides d'urgence. Les mesures de réponses étaient louables au vu des contraintes budgétaires existantes et de la multiplicité des priorités. En même temps, la pandémie a aussi mis au jour les importantes lacunes de la protection sociale, et fait ressortir les difficultés rencontrées par les deux milliards de travailleurs informels et leurs familles, les femmes, les personnes dispensant des soins, les migrants et d'autres groupes de population. Cependant, le rôle essentiel qu'a joué la protection sociale dans le cadre d'une réponse politique inédite à l'échelle mondiale est un phénomène important.

Entre février 2020 et mars 2022, 1 730 mesures de réponse de protection sociale ont été annoncées ou mises en œuvre dans plus de 200 pays et territoires (BIT 2022). De toute évidence, sans cette expansion massive et rapide de la protection sociale grâce aux prestations préexistantes et à l'introduction de mesures d'urgence, les conséquences humaines et socioéconomiques de la crise auraient été beaucoup plus lourdes. Cela démontre à quel point la protection sociale, pilier de toute société sensible et fonctionnelle, est indispensable.

Pendant la crise de la COVID-19, les pays qui possédaient déjà de solides systèmes de protection sociale ont pu les utiliser pour assurer une meilleure protection. En revanche, les pays qui n'en étaient pas dotés ont mis au point, pour venir en aide à de nombreux ménages, des systèmes parallèles qui se sont révélés essentiels et vitaux pour certains groupes (par exemple, migrants, personnes dispensant des soins, travailleurs informels) mais qui, dans de nombreux cas, n'ont pas pu exploiter les infrastructures préexistantes, avaient un caractère temporaire ou n'offraient pas de mesures de protection adéquates.

Néanmoins, la qualité des mesures de réponse a été déterminée non seulement par la qualité du système de protection sociale préexistant, mais également par les mesures budgétaires qui ont pu être adoptées. Les dépenses consacrées aux mesures de réponse de protection sociale ont été variables entre les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire, avec des dépenses moyennes par habitant comprises entre 8 dollars É.-U. dans les pays à faible revenu et 145 dollars É.-U. dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (voir le [tableau 1.1](#)). Même si de nombreux pays connaissent des contraintes budgétaires, ces dépenses ne peuvent être jugées adéquates pour permettre aux personnes de traverser la pandémie en étant suffisamment protégées contre la pauvreté et la baisse du niveau de vie.

► **Tableau 1.1 Mesures de réponse à la COVID-19: dépenses consacrées à des mesures dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi, par groupe de revenu, 2020-2021**

Groupe de revenu	Dépenses (en milliards de \$ É.-U.)	Dépenses moyennes en \$ É.-U. par habitant	% du PIB
Pays à revenu élevé	2 575	716	2,1
Pays à faible revenu	5,7	8	1,3
Pays à revenu intermédiaire inférieur	94,6	45	1,7
Pays à revenu intermédiaire supérieur	324,3	145	2,5

Source: Gentilini et al. 2022.

Beaucoup de pays ont accordé – au moins provisoirement – des prestations à des travailleurs auparavant non protégés, comme les travailleurs de l'économie informelle, et ont ainsi ouvert la voie à une extension plus durable de la couverture de la protection sociale aux travailleurs informels (BIT 2020a, 2021a et 2021d). Les dispositions en faveur des travailleurs non protégés peuvent avoir un impact positif sur le travail des enfants lorsqu'elles visent en particulier l'agriculture familiale informelle, ou si les familles étaient auparavant exclues des mécanismes de protection liée au travail ou d'assistance sociale financée par l'impôt (BIT et FAO 2021).

Toutefois, l'ampleur véritable de la réponse à la COVID-19 s'est révélée décevante, car les mesures de protection sociale étaient bien souvent peu adaptées aux enfants. Les enfants font partie des groupes de population plus vulnérables à avoir été défavorisés par les mesures de réponse: parmi les mesures de protection sociale annoncées entre février et décembre 2020, 7,6 pour cent seulement étaient destinées aux enfants et aux familles (BIT 2021d). Cet état de fait est troublant compte tenu des données factuelles qui démontrent l'efficacité de la protection sociale adaptée aux enfants face aux crises, quel que soit le contexte (Tirivayi et al 2020). Des exemples de bonnes pratiques ont été observés, mais faisaient figure d'exception et n'auraient que peu contribué à stopper l'augmentation du travail des enfants (voir l'**encadré 1.4**). Outre le problème de la prise en compte insuffisante des enfants dans les mesures de réponse, la plupart des aides d'urgence sous forme de transferts en espèces étaient de courte durée (4,5 mois en moyenne) (Gentilini et al. 2022).

Étant donné la pandémie en cours, les rééquilibrages budgétaires, l'inflation, la hausse des prix des carburants et des produits alimentaires et les difficultés universelles que soulève le changement climatique, la pauvreté et les inégalités chez les enfants risquent clairement de s'aggraver, avec des répercussions importantes sur le travail des enfants si rien n'est fait pour y remédier.

La question de savoir si la multitude de mesures de réponse à la pandémie pourrait se traduire, dans certaines situations, par une extension durable de la protection sociale n'est pas encore tranchée. Néanmoins, la réponse est plus évidente si l'on adopte une perspective soucieuse des enfants. Bien que prometteuses, ces mesures n'ont pas permis de saisir toutes les possibilités. Les besoins immédiats et à long terme des enfants auraient pu être beaucoup mieux pris en compte dans l'établissement des programmes et les allocations budgétaires, pour des mesures de réponses centrées sur les enfants – un objectif qui a plus de chances d'être atteint si les décideurs établissent, dès aujourd'hui et après la pandémie, des systèmes de protection sociale plus solides et adaptés aux enfants.

#### ► Encadré 1.4. Utiliser les allocations familiales existantes pour élaborer une réponse à la pandémie centrée sur les enfants

Ci-après sont présentés des exemples de pays à faible revenu dans lesquels existent des allocations familiales, qui ont réussi à élargir ou à modifier rapidement leur protection lorsque la pandémie s'est déclenchée. Cela souligne avec force l'importance de disposer de systèmes et prestations qui sont conçus pour faire face aux difficultés ordinaires de la vie, mais qui peuvent aussi être aisément renforcés pour répondre aux chocs. De tels systèmes continuent de soutenir les enfants et les personnes qui s'en occupent durant les phases de réponse aux crises et de relèvement. C'est précisément pour cela que le BIT et l'UNICEF se sont prononcés en faveur de prestations universelles pour les enfants, conçues pour protéger tous les enfants, en période de crise comme en période normale (BIT et UNICEF 2019; ODI et UNICEF 2020; BIT 2021d).

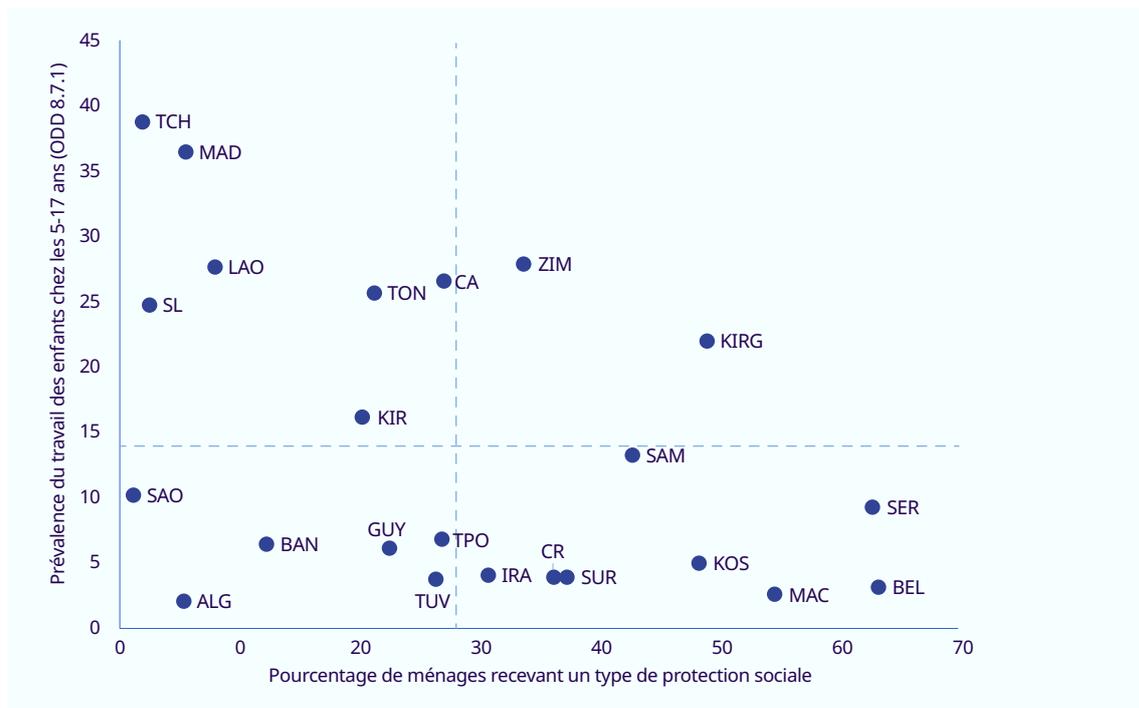
- Mongolie: multiplication par cinq des allocations mensuelles accordées au titre du programme d'aide financière à l'enfance (*Child Money Programme*), qui sont passées de 20000 à 100000 togrogs par mois durant une année.
- Guatemala et Philippines: abandon des conditions de comportement auxquelles étaient subordonnées les allocations familiales, afin de supprimer les obstacles à la perception des prestations.
- Afrique du Sud: augmentation du montant de l'allocation d'aide à l'enfance (*Child Support Grant*), habituellement de 450 rand, de 300 rand en mai et de 500 rand (27 dollars É.-U.) sur la période allant de juin à octobre 2020, et versement de l'allocation chaque mois à toutes les personnes s'occupant d'enfants.

### ► 1.3 Protection sociale et travail des enfants dans différents pays

Une couverture élevée de la protection sociale est associée à une prévalence plus faible du travail des enfants. La **figure 1.5** présente des données sur la prévalence du travail des enfants et la proportion de ménages bénéficiant d'un type de protection sociale, dans 23 pays. Les quatre quadrants sont établis suivant le taux moyen de travail des enfants (14,5 pour cent) et la part moyenne des ménages bénéficiant de l'assistance sociale (26,6 pour cent)<sup>9</sup>. Parmi les dix pays de l'échantillon bénéficiant d'une couverture élevée d'assistance sociale, huit enregistrent des taux de travail des enfants inférieurs à la moyenne – les données atypiques des deux autres pays suggèrent qu'une couverture plus élevée de la protection sociale ne garantit pas automatiquement des taux de travail des enfants plus faibles que la moyenne.

Cependant, davantage d'efforts doivent être déployés pour collecter simultanément des données sur la protection sociale et le travail des enfants dans les différents pays.

► **Figure 1.5** Graphique sur la couverture de protection sociale et la prévalence du travail des enfants, 2017-2019



**Notes:** 23 pays à revenu faible ou intermédiaire (Algérie, Bangladesh, Bélarus, République centrafricaine, Tchad, Costa Rica, Guyana, Iraq, Kiribati, Kosovo, République kirghize, République démocratique populaire lao, Madagascar, Macédoine du Nord, Territoire palestinien occupé, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Suriname, Tonga, Tuvalu, Zimbabwe).

**Source:** enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) n° 6 de l'UNICEF.

Le fait que le nombre de pays soit également important dans le quadrant inférieur gauche de la figure, où la couverture de la protection sociale et les taux de travail des enfants sont tous deux faibles, souligne que la couverture de la protection sociale n'est pas le seul facteur susceptible d'influer simultanément sur le travail des enfants. Des facteurs comme la législation, les normes sociales et la fréquentation scolaire peuvent aussi être à l'œuvre. À partir de cette corrélation de base, et pour définir précisément l'impact de la protection sociale sur le travail des enfants, la **section 2** examine les données factuelles récentes relatives aux effets de la protection sociale sur le travail des enfants, tirées d'études appliquant des méthodes expérimentales ou quasi expérimentales.

9 Un schéma analogue est observé pour les travaux dangereux (figure non reproduite).



## 2. La protection sociale en tant que réponse politique au travail des enfants: qu'indiquent les données factuelles?<sup>11</sup>

### ► 2.1 Introduction

Cet examen a pour objectif de répondre aux questions ci-après, dans le contexte des pays à revenu faible ou intermédiaire:

- Que sait-on des impacts des systèmes, régimes et programmes de protection sociale sur les résultats de la lutte contre le travail des enfants?
- Que sait-on des facteurs contextuels qui influencent ces impacts?
- Quelles caractéristiques de conception des programmes de protection sociale augmentent ou réduisent l'efficacité de ces derniers dans la lutte contre le travail des enfants? Comment les programmes peuvent-ils être adaptés pour renforcer les impacts positifs?
- Quelles sont les lacunes des données et les priorités des futures recherches?

Pour répondre à ces questions, le présent rapport synthétise les conclusions d'évaluations d'impact rigoureuses de programmes de protection sociale<sup>11</sup>. Suivant l'approche de la protection sociale de l'UNICEF et du BIT, basée sur le cycle de vie (UNICEF 2019; BIT 2021d), le rapport examine les programmes qui répondent aux vulnérabilités et besoins divers des familles avec enfants, des populations en âge de travailler et des personnes âgées. Les programmes sont classés selon les catégories suivantes: programmes à l'intention des familles avec enfants incluant la protection de la maternité, des transferts en espèces ou en nature, et programmes de protection sociale intégrés (transferts en espèces «plus»); programmes publics d'emploi; protection contre le chômage; sécurité de revenu pour la vieillesse. Deux catégories transversales concernant l'ensemble du cycle de vie sont également examinées, à savoir la protection sociale des personnes handicapées et la protection sociale de la santé.

Pour chaque catégorie, le rapport examine les interventions susceptibles d'influencer les résultats de la lutte contre le travail des enfants, même lorsque cela n'est pas un objectif explicite de l'intervention<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Une part considérable de cette section reprend et approfondit les arguments et la base de données factuelles antérieures d'un précédent rapport (BIT 2013).

<sup>11</sup> Voir Guilbert et al. (à paraître) pour obtenir des détails sur la méthodologie utilisée dans le cadre de la recherche et de la synthèse des études.

<sup>12</sup> Cet examen est axé sur les résultats suivants: i) travail des enfants, y compris travail en dessous de l'âge minimum, pires formes de travail des enfants et tâches domestiques dangereuses (voir l'encadré 1.1); ii) participation des enfants ou temps consacré par les enfants aux activités économiques (par exemple, travaux agricoles, conduite de bétail, pêche, ou participation à des activités non agricoles à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage); et iii) participation des enfants ou temps consacré par les enfants à des tâches domestiques dans leur propre ménage, consistant par exemple à prendre soin d'autres enfants ou de membres du ménage malades ou âgés, à cuisiner ou à faire le ménage. La description des conclusions des études (sections 2.3-2.9) fait la distinction entre la participation générale aux activités économiques et la participation au travail des enfants à abolir, si cela a été analysé dans l'étude correspondante.

L'examen s'intéresse essentiellement aux programmes de protection sociale inscrits dans la loi et mis en œuvre par des organismes publics. Cependant, compte tenu de la rareté des données factuelles disponibles sur la protection sociale et le travail des enfants pour les interventions autres que les transferts en espèces, ainsi que des possibilités d'apprentissage de toute intervention en matière de protection sociale, la recherche a été élargie pour inclure les interventions d'acteurs privés, d'organisations du tiers secteur (ONG, par exemple) ou d'organisations multilatérales<sup>13</sup>. La base de données factuelles couvre la période 2010-2022.

## ► 2.2 Aperçu de la base de données factuelles

Portant sur la période allant de 2010 à aujourd'hui, cet examen a identifié 62 études consacrées à 47 programmes différents. Parmi ces études, 37 (60 pour cent) ont révélé une réduction incontestable de la participation des enfants aux activités productives (activités économiques et/ou tâches domestiques); 11 (18 pour cent) ont indiqué une augmentation de la participation des enfants aux activités productives; sept (11 pour cent) ont décrit des effets contrastés, avec des programmes entraînant une hausse de certaines activités de travail des enfants et une baisse d'autres activités; et les sept études restantes (11 pour cent) ont conclu que l'affectation du temps des enfants n'avait pas connu de changement notable.

Parmi les études identifiées, quatorze incluaient des impacts sur le «travail des enfants» tel que défini par les normes de l'OIT (par exemple, travail dans des conditions dangereuses ou pendant de longues heures; voir l'**encadré 1.1** pour plus de détails). Parmi ces 14 études, neuf (64 pour cent) ont indiqué une réduction incontestable du travail des enfants, une étude a décrit des effets contrastés, une autre étude n'a pas relevé d'impact et les trois études restantes ont noté une augmentation du travail des enfants.

Le **tableau 2.1** présente un résumé des données factuelles tirées des 62 études.

► **Tableau 2.1 Résumé des résultats des études (de 2010 à aujourd'hui)**

Instrument ou branche de protection sociale	Base de données factuelles	Volet sur les enfants	Données factuelles concernant l'impact sur les résultats de la lutte contre le travail des enfants
<b>Transferts en espèces</b>	Vaste (26 études, 21 programmes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la plupart des transferts en espèces, le niveau de la prestation dépend du nombre d'enfants dans le ménage.</li> <li>• Quelques programmes encouragent les bénéficiaires à consacrer le transfert, en totalité ou en partie, au bien-être des enfants.</li> </ul>	<p>Les transferts en espèces contribuent à réduire la participation des enfants aux activités productives ou aux tâches domestiques, lorsque les montants sont adéquats et les versements réguliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction systématique du travail rémunéré.</li> <li>• Les données factuelles sur le travail des enfants au sein d'exploitations ou d'entreprises familiales sont contrastées, en particulier lorsque les ménages développent leurs activités productives.</li> </ul>
<b>Transferts en nature</b>	Limitée (quatre études, quatre programmes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes d'alimentation scolaire sont spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des enfants.</li> <li>• D'autres programmes de transferts en nature (subvention alimentaire, distribution de repas) peuvent être destinés aux familles avec enfants.</li> </ul>	<p>Des données factuelles limitées suggèrent des effets mitigés, en fonction du mode de distribution.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour réduire le travail des enfants, les transferts en nature sont moins efficaces que des transferts en espèces d'un montant analogue.</li> <li>• Les programmes d'alimentation scolaire sont associés à une plus faible participation aux activités économiques.</li> </ul>

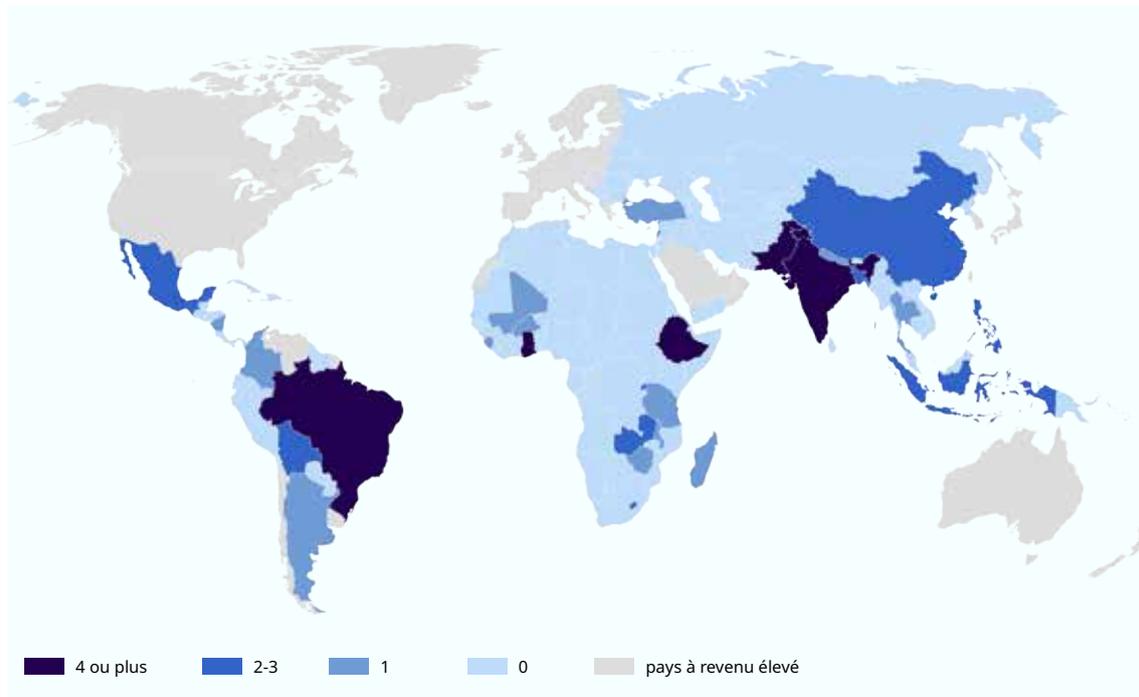
13 Cela découle de la conception commune selon laquelle «les programmes mis en œuvre uniquement par des organismes privés ou des organisations non gouvernementales sans lien avec les pouvoirs publics ne sont pas considérés comme faisant partie de la protection sociale» (UNICEF 2019).

Instrument ou branche de protection sociale	Base de données factuelles	Volet sur les enfants	Données factuelles concernant l'impact sur les résultats de la lutte contre le travail des enfants
<b>Programmes de protection sociale intégrés (transferts en espèces "plus")</b>	Satisfaisante (11 études, sept programmes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs programmes informent les ménages sur les questions de protection des enfants et les orientent vers des services de protection de l'enfance.</li> <li>D'autres programmes ne sont pas axés sur les enfants, mais plutôt sur les possibilités du ménage en termes de moyens de subsistance, avec d'éventuelles conséquences néfastes sur les enfants s'ils sont appelés à soutenir les nouvelles activités productives.</li> </ul>	<p>Les données factuelles sont variables, mais les programmes concernés sont divers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Combiner des transferts en espèces à des actions de sensibilisation de grande ampleur sur le travail des enfants s'est révélé efficace pour réduire le travail des enfants.</li> <li>Les programmes encourageant les activités de subsistance ont tendance à faire augmenter le travail des enfants – un problème qui peut être atténué par des actions de sensibilisation.</li> </ul>
<b>Programmes publics d'emploi</b>	Satisfaisante (10 études, quatre programmes)	Les programmes visés par cet examen ne comportaient pas de volet dédié aux enfants.	<p>Les données factuelles disponibles à ce jour sont nuancées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il arrive que les enfants exercent des activités pour remplacer d'autres membres du ménage participant à des travaux publics.</li> <li>Les conséquences négatives en matière de travail des enfants sont moins fréquentes lorsque ces programmes prévoient des versements plus réguliers et plus élevés.</li> </ul>
<b>Protection contre le chômage</b>	Aucun programme ni étude identifiés sur le travail des enfants	Pas de volet spécifique sur les enfants ou les ménages élevant des enfants.	Bien qu'aucune étude sur le travail des enfants n'ait été identifiée, des données factuelles indiquent que les prestations de chômage réduisent la pauvreté et la vulnérabilité.
<b>Protection de la maternité</b>	Aucun programme ni étude identifiés sur le travail des enfants	Les programmes sont conçus pour aider les principales personnes s'occupant de nourrissons. En permettant aux parents de passer du temps avec l'enfant, ces programmes concernent directement le bien-être des enfants.	Les données factuelles mettant en lien la protection de la maternité et des résultats en matière de <i>scolarisation</i> à long terme sont variables et proviennent majoritairement de pays à revenu élevé.
<b>Protection des personnes handicapées</b>	Aucun programme ou étude identifié sur le travail des enfants.	Les prestations d'invalidité destinées aux adultes et aux enfants, fréquentes dans les pays à revenu élevé, sont un outil évident de protection des personnes handicapées.	Bien qu'aucune étude sur le travail des enfants n'ait été identifiée, des données factuelles indiquent que les prestations d'invalidité réduisent la pauvreté et la vulnérabilité.
<b>Protection sociale de la santé</b>	Limitée (cinq études, quatre programmes)	La plupart des programmes de protection de la santé privilégient l'approche familiale à l'approche individuelle dans le cadre de la fourniture des services.	<p>Des données factuelles uniformes indiquent que la protection sociale de la santé peut réduire le travail des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des effets bénéfiques pour les enfants ont été observés après des chocs sanitaires.</li> <li>L'assurance-maladie sociale réduit également le travail des enfants en l'absence de chocs sanitaires.</li> </ul>
<b>Pensions de vieillesse</b>	Limitée (cinq études, cinq programmes)	Pas de volet spécifique sur les enfants.	<p>La plupart des études montrent que les pensions de vieillesse réduisent le travail des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les pensions de vieillesse favorisent également la scolarisation.</li> </ul>
<b>Revenu de base universel</b>	Limitée (une étude)	Le revenu de base universel est, en principe, un versement individualisé perçu par les enfants et les adultes. La question de savoir si les enfants devraient toucher une somme plus faible ou plus élevée fait l'objet de débats.	<p>La prévalence du travail rémunéré occasionnel et le temps qui lui est consacré ont diminué, mais le temps consacré aux travaux pour le ménage a augmenté.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres données factuelles connexes (tirées de simulations) semblent indiquer que le revenu de base universel réduirait la pauvreté et la vulnérabilité, tout en facilitant l'accès à l'emploi à la population en âge de travailler.</li> </ul>

**Note:** L'étendue de la base de données factuelles est qualifiée de «limitée» lorsque moins de dix études sont disponibles, de «satisfaisante» lorsque 10 à 20 études sont disponibles et de «vaste» lorsque plus de 20 études sont disponibles.

Les 62 études sélectionnées portent sur 28 pays à revenu faible ou intermédiaire. La carte reproduite sur la **figure 2.1** présente la répartition des études<sup>14</sup>. L'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Afrique orientale et australe sont les régions où le nombre d'études est le plus élevé (15 études dans chaque région), devant l'Asie du Sud (11 études), l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (neuf études), l'Asie de l'Est et le Pacifique (huit études) et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (quatre études).

► **Figure 2.1 Répartition géographique des études (2010 à aujourd'hui)**

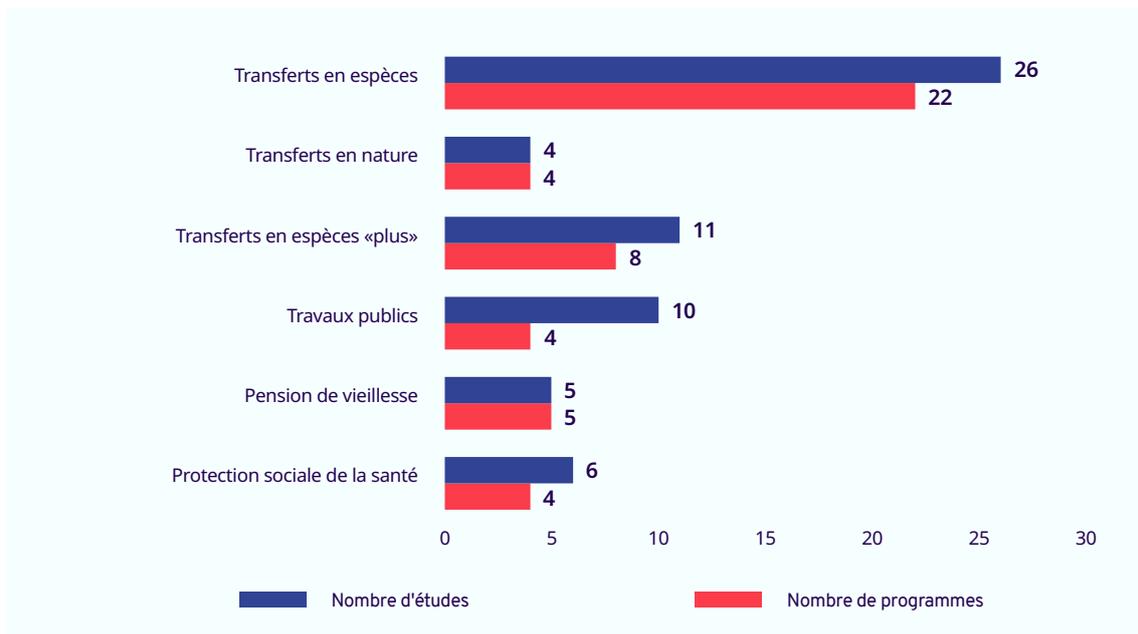


Source: Carte établie à partir des études sélectionnées dans le cadre de l'examen.

La **figure 2.2** présente la répartition des études (et des programmes examinés) par type de programme. Les transferts en espèces sont le type de protection sociale le plus étudié, en ce qui concerne les résultats de la lutte contre le travail des enfants. Un deuxième groupe de programmes fréquemment étudiés est celui des programmes de protection sociale intégrés (transferts en espèces «plus»). Les transferts en nature, la protection sociale de la santé et les pensions de vieillesse sont étudiés moins fréquemment du point de vue de leur impact sur le travail des enfants.

<sup>14</sup> Une carte analogue a été réalisée à partir du nombre de programmes étudiés.

► Figure 2.2 Répartition des études et programmes par catégorie, 2010 à aujourd'hui)



Source: Graphique établi à partir des études sélectionnées dans le cadre de l'examen.





### Des données factuelles provenant de pays à revenu élevé, axées sur l'accès à l'éducation et la réussite scolaire, montrent des résultats nuancés:

- L'allongement de la durée du congé de maternité est associé à des taux d'abandon scolaire plus faibles en Norvège (Carneiro et al. 2015).
- Un examen récent de l'allongement de la durée du congé parental/de maternité a conclu à des effets faibles ou nuls sur les taux d'obtention de diplômes et la réussite scolaire au Danemark, en Allemagne et en Norvège (Rossin-Slater 2017).

Les recherches sont insuffisantes dans ce domaine, qui devrait bénéficier d'une plus grande attention compte tenu des éléments susmentionnés susceptibles d'améliorer le bien-être des familles. Les futures recherches devraient également étudier les effets de la protection de la maternité sur l'éducation et le travail des enfants plus âgés du ménage, et notamment dans le cas des grossesses chez les adolescentes. En effet, les adolescentes qui vivent une grossesse sans protection sociale, soins de maternité ou prestations en espèces s'exposent à la pauvreté et risquent de reproduire un cycle d'abandon scolaire prématuré et d'entrée précoce sur le marché du travail, en particulier pour les filles (OMS 2014).

## Transferts inconditionnels et conditionnels en espèces

### ► Principales conclusions

Les allocations familiales en espèces sont une source importante de sécurité du revenu pour les ménages avec enfants, et tendent à favoriser la réduction du travail des enfants.

Les transferts en espèces entraînent une réduction systématique de la participation des enfants à des travaux rémunérés à l'extérieur du ménage.

Les transferts en espèces étant en partie investis par les ménages dans des activités productives, ils peuvent entraîner une augmentation des travaux effectués par les enfants au sein du ménage, y compris des travaux dangereux.

La conditionnalité n'est pas indispensable à l'efficacité de la protection sociale dans la lutte contre le travail des enfants.

L'efficacité des transferts en espèces dans la réduction du travail des enfants est davantage liée au montant du transfert ainsi qu'à la durée et à la régularité des versements.

Des données factuelles limitées sur les pires formes de travail des enfants suggèrent que les transferts en espèces peuvent également réduire les pires formes de travail des enfants, à condition que le transfert soit d'un montant adéquat et que les versements soient effectués durablement au fil du temps.

Les transferts en espèces sont généralement mis en œuvre pour assurer la sécurité du revenu, améliorer le niveau de vie et la sécurité alimentaire, et limiter le risque de recours à des stratégies d'adaptation néfastes susceptibles d'enfermer les ménages dans des cycles de pauvreté intergénérationnelle. Par ailleurs, ils sont également utilisés pour faciliter l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé et l'alimentation. Les transferts en espèces, qui constituent des ressources supplémentaires pour les ménages, sont censés réduire la demande de travail des enfants. Cependant, puisque les programmes autorisent également les ménages pauvres à investir davantage dans les biens de production, la demande de travail des enfants peut augmenter si ces investissements ne s'accompagnent pas du recrutement de travailleurs adultes, d'une augmentation de la productivité ou de solutions technologiques.



Dans certains cas, lorsqu'ils sont subordonnés à l'obtention de résultats spécifiques, les transferts conditionnels en espèces ont pour objectif de modifier les comportements des ménages et d'encourager l'investissement dans les capacités humaines. Néanmoins, les données factuelles indiquent clairement que les transferts inconditionnels jouent également un rôle dans la modification des comportements des ménages: ils augmentent la sécurité du revenu et facilitent l'accès aux services, sans conditionner la perception des prestations à des comportements spécifiques, et améliorent les capacités de décision et de planification des participants au programme. Par exemple, si les transferts conditionnels comme inconditionnels permettent aux ménages d'investir davantage dans l'éducation, l'établissement de conditions de présence peut constituer une incitation supplémentaire à se rendre à l'école et limiter le temps que les enfants consacrent au travail. La question de savoir s'il convient de conditionner ou non les transferts est un débat récurrent (voir l'[encadré 2.1](#)).

Les données factuelles sur les transferts conditionnels en espèces sont nombreuses et indiquent un impact bénéfique sur les résultats de la lutte contre le travail des enfants, même s'il a été constaté que l'ampleur des effets était très variable selon les programmes et les situations (BIT 2013). Les premières données factuelles sur les effets des transferts inconditionnels en espèces sont plus limitées et montrent des résultats contrastés.

Dans le cadre de l'examen réalisé pour le présent rapport, 26 études sur les transferts en espèces ont été identifiées, dont 12 sur les transferts inconditionnels en espèces et 12 sur les transferts conditionnels en espèces. Une étude de Fenton et al. (2016) a examiné les impacts distincts de chaque type de transfert, tandis qu'une autre étude réalisée par De Hoop et al. (2020a) a été consacrée à un programme associant transferts conditionnels et inconditionnels (et travaux publics).

Sur ces 26 études, 16 ont conclu que les transferts en espèces entraînaient une diminution de la participation des enfants, ou du temps consacré par les enfants, aux activités économiques. Parmi les études restantes, trois ont noté une hausse de cette participation, quatre ont constaté des effets variables et trois n'ont pas relevé d'impact.

Sur les quatre études ayant conclu à des impacts contrastés, deux décrivent la réorganisation du temps des enfants au sein du ménage. Au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, les transferts en espèces ont conduit à une baisse de la participation aux travaux rémunérés à l'extérieur du ménage, mais à une augmentation de la participation aux activités économiques pour le ménage (De Hoop et al. 2020; De Hoop, Groppo et Handa 2020). En Zambie, on a également constaté une hausse du travail des enfants sur l'exploitation familiale, mais sans réduction correspondante du travail rémunéré à l'extérieur du ménage, possiblement à cause de la prévalence relativement faible de cette activité chez les enfants dans la situation initiale (De Hoop, Groppo et Handa 2020). Même s'ils sont généralement plus sûrs que les travaux réalisés à l'extérieur du ménage, les travaux à l'intérieur du ménage peuvent être dangereux. En effet, au Malawi comme en Zambie, la participation des enfants à des travaux dangereux a augmenté à la suite de transferts en espèces (De Hoop, Groppo et Handa 2020). La participation aux travaux dangereux n'a pas évolué en République-Unie de Tanzanie (De Hoop et al. 2020).

D'après quatre études, les transferts en espèces ont diminué la participation des enfants, ou le temps consacré par les enfants, aux tâches domestiques (Sebastian et al. 2019; Hiziroglu Aygün et al. 2021; De Hoop et al. 2018a; Cahyadi et al. 2020). Cet effet concernait spécifiquement les filles des ménages bénéficiaires du programme d'allocations familiales (*Child Grant Programme*) au Lesotho et du programme *Keluarga Harapan* en Indonésie. Deux études ont indiqué que les transferts en espèces étaient efficaces pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, en particulier chez les filles travaillant dans le secteur du tissage de tapis au Népal (Edmonds and Shrestha 2014) et chez les combattants (supposément des garçons) en Colombie (Pena, Urrego et Villa 2017).

**► Encadré 2.1. Le choix politique de la conditionnalité face à l'inconditionnalité**

Les transferts conditionnels en espèces sont parfois utilisés pour renforcer ou favoriser des comportements positifs, y compris dans des situations où les ménages semblent peu informés sur les avantages des services jugés essentiels au développement humain et social. Cependant, cette conditionnalité est contestée pour différentes raisons, notamment l'augmentation des coûts administratifs et opérationnels accrus liés à l'établissement et au suivi des conditions (susceptibles de faire baisser le montant des transferts), le risque d'inobservation des conditions – en particulier lorsqu'elles sont contraignantes – et la manière dont cela peut aggraver les inégalités dans certaines populations (Standing et Orton 2018), les hypothèses selon lesquelles le principal frein à l'accès à des services spécifiques est d'ordre économique et n'est pas lié à la qualité, aux possibilités d'accès ou à l'adéquation, et le fait qu'elle renforce les rôles traditionnels liés au genre tout en alourdissant la charge de travail non rémunéré des femmes (voir par exemple Bastagli et al. 2019; Cookson 2018; Fultz et Francis 2013; Molyneux 2007).

Les effets supposément positifs des transferts en espèces impliquent-ils une conditionnalité, ou les transferts inconditionnels sont-ils aussi efficaces?

La réponse dépend en partie du résultat évalué. Il a été démontré que les deux types de transfert ont un impact positif sur les plans de la scolarisation, de la santé et de l'alimentation. Baird et al. (2014) ont conclu que les programmes conditionnels comme inconditionnels améliorent de la même façon la scolarisation et la fréquentation scolaire, par rapport à une absence de programme. Néanmoins, si l'on considère uniquement les transferts conditionnels pour lesquels les conditions sont suivies et appliquées (contrairement à la «conditionnalité flexible»), les programmes conditionnels peuvent dans certains cas favoriser la scolarisation et la fréquentation scolaire.

L'examen réalisé aux fins du présent rapport n'a identifié qu'une étude – celle de Fenton et al. (2016) – ayant comparé l'efficacité des transferts conditionnels et inconditionnels au regard du travail rémunéré des enfants. Les deux types de transfert ont fait diminuer le temps consacré par les enfants au travail rémunéré, avec une différence d'impact en faveur des transferts conditionnels, mais marginale du point de vue statistique. Dans la mesure où les conditions de suivi de la fréquentation scolaire et de la santé étaient souples (au bout de six mois d'inobservation des conditions, les ménages perdaient 10 pour cent des transferts), il est possible que le même résultat ait été obtenu simplement en associant des messages aux transferts inconditionnels, sans les risques et coûts susmentionnés.

Compte tenu de ces données factuelles, la décision d'introduire des conditions liées aux résultats en matière de développement humain (santé et éducation, par exemple) dépend nécessairement de considérations contextuelles, et les avantages et coûts potentiels devraient être attentivement comparés, en analysant les facteurs et les obstacles à l'accès, conformément aux priorités nationales. Cette décision devrait être prise par les autorités locales, dans le respect des principes figurant dans la recommandation n° 202 de l'OIT (voir BIT 2013 et 2021d; UNICEF 2016a).

**L'examen des transferts inconditionnels et conditionnels en espèces permet de tirer un certain nombre de conclusions concernant leur conception et leur mise en œuvre:**

- **Des montants de transfert adéquats sont essentiels pour réduire le travail des enfants.** Des transferts de grande ampleur peuvent être associés à des améliorations plus importantes dans l'organisation du temps des enfants (Hiziroglu Aygün et al. 2021). À l'inverse, des transferts limités peuvent être sans impact (Ambler et de Brauw 2019; Canelas et Niño-Zarazúa 2019; Churchill et al. 2021; Vera-Cossio 2019), réduire uniquement l'intensité du travail mais pas sa prévalence (Costa et al. 2020), ou réduire seulement le travail rémunéré sans modifier d'autres indicateurs clés, comme les dépenses d'éducation des ménages (Dias et al. 2021). Des transferts de faible ampleur peuvent même entraîner une augmentation du travail des enfants, s'ils ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des frais de scolarité (De Hoop et al. 2019) ou à compenser l'impact des chocs économiques négatifs (Cepaluni et al. 2022). Dans un même pays, la définition du montant adéquat des prestations, adapté au contexte, peut varier selon que des zones rurales ou urbaines sont concernées (Prifti et al. 2020). Voir également la convention (n° 102) de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952<sup>16</sup>.
- **Une durée des programmes plus longue est associée à une plus forte réduction du travail des enfants.** Lorsque les prestations étaient accordées sur de plus longues périodes, les effets bénéfiques ont été plus importants (Cahyadi et al. 2020; Churchill et al. 2021; Moussa et al. 2022; Salti et al. 2022). En effet, les ménages renforcent la réduction de la pauvreté et récoltent les fruits de leurs investissements productifs au fil du temps, ce qui peut faire diminuer encore davantage le travail des enfants. La sécurité économique contribue à dissuader les familles d'utiliser le travail des enfants comme stratégie de prévention ou d'adaptation. Des mesures de protection sociale durables semblent particulièrement importantes pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et empêcher ces derniers de prendre part à des travaux dangereux (Edmonds et Shrestha 2014). Néanmoins, il est important de suivre les effets des programmes sur l'affectation du temps des enfants également sur une courte période, pour s'assurer que les gains à long terme ne sont pas obtenus au prix d'une augmentation à court terme du travail des enfants.
- **La conditionnalité n'est pas indispensable à l'efficacité sur le plan de la lutte contre le travail des enfants.** La proportion d'études indiquant des effets bénéfiques est analogue pour les programmes de transferts conditionnels et inconditionnels. Les données factuelles montrent également que les transferts inconditionnels en espèces peuvent se révéler plus efficaces dans la lutte contre le travail des enfants lorsqu'ils s'accompagnent de messages ou de désignations (De Hoop et al. 2018a; Pellerano, Porreca et Rosati 2020; Sebastian et al. 2019). Cependant, en cas de perte soudaine de revenus, la conditionnalité peut constituer une incitation supplémentaire à maintenir les enfants à l'école et à limiter leur participation aux activités économiques (Fitz et League 2021). Les effets potentiels de réduction du travail des enfants d'un revenu de base universel inconditionnel sont examinés dans l'**encadré 2.2**.
- **Les programmes accordant une importance particulière aux effets sur les enfants sont plus efficaces dans la lutte contre le travail des enfants.** Comme indiqué précédemment, les programmes incluant des messages de promotion de l'éducation des enfants se sont avérés plus efficaces du point de vue des résultats de la lutte contre le travail des enfants. En outre, les programmes prévoyant des transferts d'ampleur variable selon le nombre d'enfants dans le ménage ont également produit des effets bénéfiques relativement plus importants. Dans les ménages bénéficiant de transferts en espèces, même les enfants ne remplissant pas les conditions d'admissibilité voient leur participation aux activités économiques diminuer (Lincove et Parker 2016). Les transferts en espèces se sont révélés bénéfiques pour les enfants particulièrement vulnérables, y compris les enfants réfugiés et indigènes, même lorsqu'ils n'étaient pas spécifiquement conçus pour ces enfants (Hiziroglu Aygün et al. 2021; Lopez-Calva et Patrinos 2015).
- **L'accès aux services et leur qualité ainsi que des réglementations exhaustives et efficaces peuvent majorer les effets positifs des transferts en espèces sur le travail des enfants.** Des facteurs à l'échelle communautaire peuvent aussi avoir une incidence sur l'efficacité des programmes dans la lutte contre le travail des enfants. Les transferts en espèces ne peuvent pas être pleinement exploités si les infrastructures publiques de santé ou d'éducation sont inexistantes ou inadéquates. Tel a été le cas au Liban, où l'augmentation de la scolarisation à la suite des transferts a été limitée par

16 [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C102](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C102).

les capacités insuffisantes des écoles (De Hoop et al. 2018b). Une faible disponibilité des services peut aussi discriminer les populations marginalisées ou plus vulnérables si ces dernières doivent parcourir de longues distances pour remplir les conditions du programme. Le cadre légal national réglementant le travail des enfants (par exemple, l'âge auquel les enfants sont légalement autorisés à travailler) et, forcément, la façon dont il est appliqué, ont probablement une influence importante sur les effets du programme et devraient être pris en considération dans la conception des programmes de protection sociale (Canelas et Niño-Zarazúa 2019).

**Enfin, l'examen a montré que les effets des transferts en espèces dépendent de l'enfant, du ménage et de caractéristiques contextuelles, par exemple:**

- Des effets très différents selon le sexe et l'âge de l'enfant ont été observés en Éthiopie, au Lesotho et en République-Unie de Tanzanie (De Hoop et al. 2020; Prifti et al. 2020; Sebastian et al. 2019). Ainsi, en République-Unie de Tanzanie, la baisse du travail rémunéré à l'extérieur du ménage a touché spécifiquement les garçons plus âgés, tandis que pour les enfants plus jeunes et les filles la situation en matière de travail rémunéré n'a pas changé (De Hoop et al. 2020).
- Les impacts diffèrent en fonction de la composition du ménage: par exemple, le nombre d'adultes en capacité de travailler, les enfants étant plus enclins à commencer à travailler, ou à travailler plus longtemps, dans les ménages qui comptent moins d'adultes en capacité de travailler (voir, par exemple, Cepaluni et al. 2022; De Hoop et al. 2020; Edmonds et Theoharides 2020); et le nombre de frères et sœurs ainsi que leur âge, les enfants plus âgés bénéficiant des transferts en espèces destinés aux enfants plus jeunes (Lincove et Parker 2016). Le sexe du chef de ménage peut également faire varier les impacts. Au Lesotho, les filles ont davantage bénéficié d'une amélioration de la scolarisation et d'une diminution du travail dans les ménages dirigés par des hommes, tandis que les garçons en ont bénéficié davantage dans les ménages dirigés par des femmes (Sebastian et al. 2019).
- Les effets dépendent également des normes traditionnelles concernant le travail des enfants et d'autres pratiques préjudiciables, comme les mariages d'enfants. Comme indiqué dans la section sur les programmes de protection sociale intégrés ci-après, les programmes qui combinent des transferts en espèces à des actions de sensibilisation mettant en cause ces normes ont démontré leur efficacité dans la réduction du travail des enfants, y compris ses pires formes (voir, par exemple, ICI 2022; Karimli, Rost et Ismayilova 2018).



### ► Encadré 2.2. La promesse du revenu de base universel: impacts escomptés et défis

Le revenu de base universel a récemment suscité un regain d'intérêt, en particulier au vu des appels à la mise en œuvre d'un revenu de base universel d'urgence pendant la pandémie de COVID-19 (CEPALC 2020; Gray Molina et Ortiz-Juarez 2020). Toutefois, mis à part les nombreux essais pilotes, et la mise en place d'un revenu de base universel provisoire en Mongolie et d'un revenu de base quasi universel en Iran, ce concept n'a pas encore connu d'avancées permanentes dans les politiques nationales. Par conséquent, les données factuelles relatives à l'impact d'un tel revenu sur le travail des enfants sont limitées.

Un revenu de base universel touchant tous les enfants et versé de façon adéquate pourrait contribuer à faire diminuer le travail des enfants en réduisant la pauvreté monétaire, multidimensionnelle, etc., au même titre qu'une protection sociale exhaustive couvrant tout le cycle de vie. D'autre part, avec un revenu de base universel modeste, les ressources risquent d'être distribuées trop faiblement au sein de la population, mais l'adéquation soulève des préoccupations sur les importants besoins de financement qu'engendrerait un niveau adéquat du revenu de base universel.

Trois programmes pilotes sur le revenu de base universel mis en œuvre dans l'État du Madhya Pradesh (Inde) en 2011 et 2013 fournissent quelques données factuelles. Dans le cadre du plus important de ces programmes, un revenu de base universel modeste a été versé pendant 18 mois à environ 6000 hommes, femmes et enfants de huit villages, et les résultats obtenus ont été comparés avec ceux de 12 villages «de contrôle» présentant des caractéristiques similaires (Davala et al. 2015). Après une année de versement du revenu de base universel, la proportion d'enfants participant aux activités économiques n'avait que légèrement diminué. Un examen plus approfondi a montré que le nombre d'enfants effectuant des travaux rémunérés occasionnels avait diminué, et que les enfants consacraient moins de temps à ces activités. Néanmoins, en cohérence avec les conclusions d'autres travaux, le temps consacré au travail sur des parcelles familiales ou aux tâches domestiques a augmenté; les parents ont toutefois indiqué que ce type de travail risquait moins d'interférer avec la scolarité (Standing et Orton 2018).

## Transferts en nature

### ► Principales conclusions

La base de données factuelles sur les transferts en nature est limitée.

Les programmes d'alimentation scolaire ou les rations à emporter à la maison ont des effets significatifs sur la scolarisation et la fréquentation scolaire, et sont donc susceptibles de faire diminuer le travail des enfants.

En période difficile, la conditionnalité intrinsèquement liée aux programmes d'alimentation scolaire peut jouer un rôle important pour faire en sorte que les enfants privilégient l'école au travail.

La valeur du transfert en nature est un paramètre important pour l'efficacité du programme eu égard à la réduction et la prévention du travail des enfants.

Dans la lutte contre le travail des enfants, les transferts en nature semblent moins efficaces que les transferts en espèces de montants analogues, qui offrent davantage de souplesse dans les dépenses.

Les difficultés opérationnelles et logistiques associées à l'octroi et au suivi des transferts en nature sont fréquentes, ce qui soulève des préoccupations quant à l'efficacité de ces transferts.

Aucune étude évaluant l'impact des transferts en nature sur les travaux dangereux n'a été identifiée dans le cadre de cet examen.



Les transferts en nature couvrent une partie des dépenses de consommation des ménages. Ils limitent donc la nécessité de recourir au travail des enfants pour acquérir certains produits et offrent un ensemble de choix de consommation plus limité. Par rapport aux transferts en espèces, ils ne favorisent pas la sécurité du revenu des ménages bénéficiaires. Cependant, l'utilisation de ce type de transfert peut être limitée à la consommation de produits susceptibles de compléter ou de favoriser les résultats en matière de développement humain.

Au niveau mondial, les transferts en nature ont progressivement été remplacés par les transferts en espèces, devenus plus faciles et moins coûteux à mettre en œuvre grâce à la numérisation rapide. Les transferts en espèces permettent également aux participants de choisir d'utiliser l'argent qui leur est versé pour satisfaire de multiples besoins, en plus des besoins en nourriture ou fournitures spécifiques. Néanmoins, les transferts en nature tels que les programmes d'alimentation scolaire ou les allocations pour frais de scolarité demeurent largement utilisés et continuent de se développer dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Ainsi, des données factuelles antérieures relatives aux transferts en nature concernant spécifiquement les programmes d'alimentation scolaire et de rations à emporter à la maison au Bangladesh et au Burkina Faso indiquent une réduction limitée de la participation des enfants aux activités économiques et un impact nul sur les tâches domestiques (BIT 2013).

Cet examen a identifié quatre études récentes évaluant l'impact des transferts en nature sur l'affectation du temps et la scolarisation des enfants, dont une (Tang, Zhao et Zhao 2020) analyse spécifiquement les impacts sur le travail des enfants à abolir, et une autre porte sur les régions du Mali touchées par des conflits (Aurino et al. 2019). Les résultats sont contrastés et indiquent ce qui suit:

- On constate des effets bénéfiques de la réforme de l'enseignement obligatoire gratuit (*Free Compulsory Education Reform*) en Chine, qui a permis de réduire la prévalence du travail des enfants à abolir (défini dans l'étude comme le travail en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi), mais uniquement pour les garçons (Tang, Zhao et Zhao 2020). Et, au Mexique, le Programme d'aide alimentaire (*Programa de Apoyo Alimentario*) a fait diminuer la prévalence et l'intensité de la participation des enfants aux activités économiques pour les enfants des classes à revenu intermédiaire (Tagliati 2019); ce sont toutefois les transferts en espèces (d'un montant analogue) qui ont permis aux ménages les plus pauvres de réduire la participation des enfants aux activités économiques, plutôt que les paniers repas. En Indonésie, le programme «*Rice for the Poor*» n'a pas montré d'impact des subventions alimentaires sur la participation des enfants aux activités économiques (Jayawardana et al. 2021).
- Dans les régions du Mali touchées par des conflits, Aurino et al. (2019) ont constaté que les programmes d'alimentation scolaire étaient efficaces et avaient réduit le nombre de mois consacrés aux travaux agricoles, tandis que la distribution généralisée de repas avait fait augmenter la participation aux travaux agricoles. La distribution généralisée de repas a eu un impact plus limité sur la participation des filles aux travaux agricoles, tandis que les programmes d'alimentation scolaire ont fortement fait diminuer le temps consacré par les filles à l'agriculture et à l'élevage.

En ce qui concerne les transferts en nature, les coûts de transaction que doivent supporter les ménages pour accéder au service sont un élément important à prendre en compte. Dans le cas des subventions alimentaires, il a été démontré que des contraintes telles que l'obligation de se rendre dans des magasins spécifiques à des dates particulières dissuadent certains ménages admissibles d'aller percevoir leurs prestations. Si les causes d'une faible perception des prestations ne sont pas suivies et traitées, l'efficacité de la prestation peut être amoindrie, et les enfants peuvent se retrouver piégés ou entraînés dans l'engrenage du travail des enfants.

## Programmes de protection sociale intégrés (transferts en espèces «plus»)

### ► Principales conclusions

D'après les différentes études disponibles, les effets sont contrastés, selon les interventions complémentaires spécifiques examinées.

Combiner les transferts en espèces à une assurance-maladie sociale permet de réduire légèrement la participation des enfants aux activités productives.

Combiner les transferts en espèces à une campagne d'information sur le travail des enfants semble être une stratégie prometteuse pour réduire le travail des enfants, y compris les travaux dangereux.

Les programmes associant transferts en espèces et interventions de promotion des moyens de subsistance (par exemple, formation et transferts d'actifs) présentent des risques pour les enfants, qui peuvent être poussés à effectuer des activités productives pour le ménage, y compris des travaux dangereux. De tels programmes peuvent tout de même réduire le travail des enfants, s'ils s'accompagnent d'actions de sensibilisation sur les droits des enfants et les dangers associés au travail des enfants.

Pour garantir des effets bénéfiques, le montant du transfert en espèces et l'intensité des activités de sensibilisation sont des éléments clés.

Les programmes de protection sociale intégrés – également appelés «programmes de transfert en espèces 'plus'» – combinent les transferts en espèces à des interventions complémentaires destinées à promouvoir simultanément le bien-être des ménages et des enfants, qui incluent la diffusion d'informations sur les conséquences néfastes du travail des enfants ou l'accès aux services tels que la santé ou l'éducation. Prenant en compte les données factuelles variables sur la conditionnalité, l'utilisation des services et le risque associé à l'investissement des ménages dans les activités économiques, les interventions complémentaires sont censées générer des synergies particulièrement pertinentes pour la lutte contre le travail des enfants.

Les programmes de protection sociale intégrés connaissent un développement rapide dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, par exemple au Burkina Faso (programme de protection sociale adapté aux enfants (*Child Sensitive Social Protection Programme*), associant transferts en espèces et services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'alimentation), au Ghana (programme d'amélioration des moyens de subsistance et de lutte contre la pauvreté (*Livelihood Empowerment Against Poverty – LEAP*), associant transferts en espèces et assurance-maladie sociale) et au Mozambique (programme d'allocations familiales (*Child Grant Programme*), associant transferts en espèces et actions de communication sur la modification des habitudes alimentaires). Cependant, les études consacrées aux impacts des programmes de transferts en espèces «plus» sur le travail des enfants sont rares.

Cet examen a identifié 11 études sur des programmes de protection sociale intégrés. Parmi ces études, cinq ont été menées au Ghana et portaient sur l'association des transferts en espèces et d'une assurance-maladie sociale, ainsi que sur l'association des transferts en espèces et d'une campagne d'information sur le travail des enfants. Les six autres études traitaient de la combinaison des transferts en espèces et des actions de promotion des moyens de subsistance – par exemple, transferts de biens de production et formation aux activités commerciales –, qui s'accompagnait aussi dans certains cas d'actions de sensibilisation au travail des enfants. Les données factuelles montrent que:

- **Les programmes combinant des transferts en espèces à une assurance-maladie sociale** peuvent réduire le risque que les ménages utilisent le travail des enfants comme stratégie d'adaptation – voire de prévention – face aux chocs sanitaires négatifs. La régularité et l'adéquation des versements en espèces restent toutefois d'importants facteurs de l'efficacité des programmes dans le cas des approches de type «transferts en espèces 'plus'». Des évaluations à court terme du programme ghanéen LEAP et de son extension (LEAP1000, qui vise également les ménages incluant des femmes enceintes et des enfants de moins de deux ans), ainsi que des liens entre ce programme et l'assurance-maladie nationale, ont révélé des impacts limités sur les activités productives des enfants (Aborigo et al. 2021; Angeles et al. 2017; Handa et al. 2014; Osei et Lambon-Quayefio 2019). D'après les auteurs, la faiblesse des impacts était essentiellement imputable à l'irrégularité et au faible montant des versements en espèces (Handa et al. 2014; Angeles et al. 2017; Aborigo et al. 2018).
- **Les programmes combinant des transferts en espèces à des campagnes d'information ou de sensibilisation sur le travail des enfants** s'attaquent spécifiquement au risque de participation des enfants aux activités productives élargies du ménage. En effet, en informant les personnes s'occupant d'enfants sur les dangers associés au travail des enfants, ces programmes encouragent l'investissement des transferts dans l'éducation et découragent la participation des enfants à des travaux dangereux. Au Ghana, l'International Cocoa Initiative (2022) a montré qu'un programme combinant des transferts inconditionnels en espèces et une campagne d'information permettait effectivement de réduire la prévalence des travaux dangereux parmi les enfants.
- **Les programmes combinant des transferts en espèces à des actions de promotion des moyens de subsistance** peuvent permettre aux ménages d'augmenter leur revenu et réduire la demande de travail des enfants, mais risquent également d'augmenter le travail des enfants si les entreprises nouvellement créées ont besoin d'un appui supplémentaire. À partir des premières données factuelles sur ce type de programme – qui indiquent que les transferts d'actifs peuvent atténuer considérablement les effets bénéfiques de la protection sociale (BIT 2013) – cet examen a identifié six études, dont cinq ont conclu à des résultats nuls ou négatifs. Deux études ont indiqué que ces programmes n'avaient pas modifié la participation des enfants aux activités économiques au Brésil et en Inde (Banerjee et al. 2011; Costa, Helfand et Souza 2018), et trois ont conclu que la participation des enfants aux activités économiques avait augmenté au Bangladesh et aux Philippines (Bandiera et al. 2013; Edmonds et Theoharides 2020; Sulaiman 2015)<sup>17</sup>. Sur les trois études ayant constaté une augmentation de la participation générale aux activités économiques, une étude a également noté des impacts sur le travail des enfants à abolir (voir l'[encadré 1.1](#)) et a conclu que le programme mené aux Philippines était allé jusqu'à accroître la prévalence du travail des enfants à abolir, alors même qu'il visait à le réduire (Edmonds et Theoharides 2020). Le seul exemple positif est l'étude de Karimli, Rost et Ismayilova 2018 menée au Burkina Faso, dans le cadre de laquelle les auteurs ont constaté des effets particulièrement bénéfiques lorsque le programme de promotion des moyens de subsistance « cash-plus » incluait également une composante de sensibilisation au travail des enfants. Dans ce programme, les activités de sensibilisation étaient assez approfondies (elles comprenaient des sessions mensuelles destinées à six à huit membres de la famille), ce qui a probablement accru l'efficacité du programme.

Les données factuelles sur les programmes de transferts en espèces «plus» démontrent clairement l'importance du contexte familial et de la mise en œuvre effective des composantes «plus». Les effets négatifs majeurs observés aux Philippines par Edmonds et Theoharides (2021) étaient imputables à un manque de main d'œuvre adulte dans les ménages bénéficiaires, et éventuellement à une méconnaissance des dangers associés au travail des enfants, même si le programme prévoyait des séances d'orientation sur le travail des enfants (consacrées à la définition légale du concept et à la façon dont le gouvernement impliquait les communautés dans la réduction du travail des enfants). Cependant, lors des entretiens qualitatifs, les bénéficiaires, qui ne connaissaient pas l'objectif du programme, ont indiqué que ces séances étaient peu utiles. À l'inverse, dans l'étude de Karimli, Rost et Ismayilova 2018 au Burkina Faso, la composante de sensibilisation au travail des enfants était de plus grande ampleur et touchait davantage de membres de la famille.

<sup>17</sup> Bandiera et al. (2013) prenant en considération tous les enfants du ménage, l'étude inclut vraisemblablement un ensemble d'enfants plus ou moins jeunes; Edmonds et Theoharides (2020) se concentrent sur les enfants âgés de 12 à 17 ans; et Sulaiman (2015) prend en compte les enfants âgés de 6 à 15 ans.

## ► 2.4 Programmes publics d'emploi

### ► Principales conclusions

Les études indiquent des effets nuancés des programmes publics d'emploi sur la participation des enfants aux activités économiques.

Les programmes publics d'emploi présentent certainement des risques sur le plan du travail des enfants, car les enfants plus âgés risquent d'accroître leur participation aux activités productives pour remplacer les adultes prenant part à des travaux publics.

Les impacts varient selon le sexe: les filles effectuent les tâches domestiques à la place de leur mère, et les garçons sont plus enclins à travailler à l'extérieur du ménage, comme les hommes.

L'amélioration du montant et de la régularité des versements au titre de travaux publics peut permettre d'éviter les éventuels effets négatifs sur le travail des enfants.

Aucune étude évaluant l'impact des programmes publics d'emploi sur les travaux dangereux n'a été identifiée dans le cadre de cet examen.

Les programmes publics d'emploi constituent une source d'emplois pour les adultes issus de ménages pauvres ou en situation d'insécurité alimentaire chronique, en particulier durant les périodes creuses, et réduisent donc (en théorie) la demande de travail des enfants des ménages en offrant à ces derniers une autre source de revenu. Les programmes publics d'emploi peuvent aussi contribuer à la construction d'infrastructures publiques et au développement des services de base, y compris la santé et l'éducation, ce qui peut réduire encore davantage le travail des enfants. Cependant, ces programmes peuvent accroître la participation des enfants aux activités productives pour le ménage, si les enfants effectuent chez eux des tâches à la place des adultes prenant part aux programmes publics d'emploi à l'extérieur du ménage. Les données factuelles semblent également indiquer que dans certains cas, les enfants participent aussi directement à ces programmes.

Les programmes publics d'emploi peuvent être des éléments clés des systèmes de protection sociale et prennent fréquemment la forme de politiques actives du marché du travail, au sein des systèmes les plus développés à travers le monde. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, des programmes tels que le programme national de garantie de l'emploi rural Mahatma Gandhi (*Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme – NREGS*) en Inde, le programme de filet de sécurité productif (*Productive Safety Net Programme – PSNP*) en Éthiopie ou le programme élargi de travaux publics (*Expanded Public Works Programme*) en Afrique du Sud ont été mis en œuvre sur de longues périodes et sont ainsi devenus des programmes phares dans leurs pays respectifs. Pourtant, bien que les programmes publics d'emploi soient une composante importante des systèmes de protection sociale, les données factuelles sur ces programmes sont assez rares et concernent essentiellement le NREGS et le PSNP.

S'appuyant sur les premières données factuelles, qui indiquent que les effets de réduction du travail des enfants des programmes publics d'emploi varient selon le sexe des enfants et sont plus importants pour les filles (BIT 2013), cet examen porte sur 10 études récentes menées en Argentine, en Éthiopie, en Inde et en Sierra Leone. Les nouvelles données factuelles sont également variables: quatre études indiquent des effets bénéfiques, quatre études révèlent des effets négatifs, une étude montre des effets nuancés et une étude conclut à une absence d'effet. En résumé:

- Trois études sur le PSNP de l'Éthiopie ont montré une réduction de la participation des enfants, en particulier les plus âgés, aux activités économiques (Dinku 2019; Behrane et al. 2017; Porter et Goyal 2016). Une tendance analogue a été observée en Argentine pour le programme destiné aux chefs et cheffes de famille sans emploi (*Programa Jefes y Jefas de Hogar Desocupados*) (Juras 2014). Une autre



étude sur le PSNP de Belete (2021) a produit des résultats nuancés, à cause des changements apportés aux indicateurs utilisés (voir Guilbert et al., à paraître).

- Trois études sur le NREGS de l'Inde ont conclu à une participation accrue des enfants aux activités économiques (Ajefu et Abiona 2019; Li et Sekhri 2020; Shah et Steinberg 2021). Shah et Steinberg (2021) ont observé que parmi les adolescents, les filles avaient plus tendance à se substituer à leur mère pour réaliser les tâches domestiques, tandis que les garçons étaient plus enclins à effectuer un travail rémunéré en dehors du ménage.
- D'après Rosas et Sabarwal (2016), le programme d'appui à l'emploi des jeunes (*Youth Employment Support Project - YESP*) de la Sierra Leone n'a pas eu d'incidence sur la participation des enfants à des activités rémunérées, mais a fait augmenter l'absentéisme scolaire, ce qui peut indiquer que les enfants se sont vu confier des tâches domestiques qui étaient assumées par les adultes avant leur participation au programme (Dammert et al. 2018).

Élément important pour la mise en œuvre des futurs programmes, les données factuelles suggèrent que la planification dans le temps des programmes publics d'emploi, ainsi que le montant et la régularité des versements, influencent notablement les impacts sur le travail des enfants. Ainsi, lorsque ces programmes fournissent des emplois durant la haute saison agricole, les enfants risquent davantage de remplacer la main d'œuvre agricole adulte, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du ménage (Ajefu et Abiona 2019). En outre, des versements plus importants et plus réguliers peuvent améliorer les impacts du programme, en réduisant davantage la prévalence du travail des enfants, en augmentant la fréquentation scolaire et en élevant les niveaux d'études atteints par les élèves (Berhane et al. 2017).

## ► 2.5 Protection contre le chômage

### ► Principales conclusions

Aucune étude récente concernant l'impact de la protection contre le chômage sur le travail des enfants n'a été identifiée.

Dans les ménages dépourvus de protection contre le chômage, les adultes qui perdent leur emploi peuvent être contraints de recourir au travail des enfants pour obtenir une autre source de revenu.

Selon toute probabilité, la solution de remplacement de revenus qu'offre la protection contre le chômage permettrait de diminuer la nécessité pour les ménages de recourir au travail des enfants.

Des recherches doivent être menées pour examiner les liens potentiels entre la protection contre le chômage et le travail des enfants.

Le lien entre chômage et travail des enfants est évident, tout comme les conséquences d'un faible niveau de formalisation du marché du travail. Au sein d'un ménage dépourvu de protection contre le chômage, lorsqu'un adulte perd son emploi, le ménage peut être forcé d'utiliser le travail des enfants comme stratégie d'adaptation.

Cet examen n'a identifié aucune étude consacrée aux liens directs entre les régimes de protection contre le chômage ou les programmes connexes de complément de revenu prévus par la loi et le travail des enfants. Cependant, des données factuelles antérieures tirées du rapport du BIT (2013) et concernant l'Argentine, le Brésil, la République-Unie de Tanzanie et le Togo semblent indiquer qu'en l'absence de protection contre le chômage, les ménages peuvent être contraints de recourir au travail des enfants pour compenser la perte de revenus du travail. Il est donc évident que la protection contre le chômage a un rôle à jouer dans la lutte contre le travail des enfants, en fournissant un complément de revenu au



moins partiel, en permettant au bénéficiaire de maintenir un certain niveau de consommation dans le ménage jusqu'à ce qu'un nouvel emploi soit disponible, et en supprimant ainsi la dépendance à l'égard des revenus tirés du travail des enfants.

## ► 2.6 Sécurité de revenu pour la vieillesse

### ► Principales conclusions

En général, la plupart des données factuelles montrent que les enfants vivant dans un ménage avec un bénéficiaire d'une pension de vieillesse sont moins enclins à travailler.

Ces impacts positifs semblent varier selon l'âge des enfants (enfants plus âgés) et, dans certains contextes, selon le sexe (féminin) du bénéficiaire de la pension.

Les pensions de vieillesse améliorent également l'alphabétisation et la scolarisation des enfants, et se sont révélées efficaces pour réduire les travaux dangereux, bien que les données factuelles concernant cette forme de travail des enfants n'émanent que d'une étude.

Les données factuelles proviennent essentiellement d'Amérique latine et de populations rurales. Par conséquent, d'autres recherches devraient être menées dans divers pays à revenu faible ou intermédiaire et dans des milieux urbains.

La vieillesse est source de vulnérabilité car les personnes perdent leur capacité de génération de revenus, voient leur santé se dégrader et sont exposées à un risque accru de pauvreté. Dans les ménages multigénérationnels<sup>18</sup> ou à générations séparées, la sécurité du revenu durant la vieillesse peut jouer un rôle clé pour tous les membres du ménage, y compris les plus jeunes. Les pensions de vieillesse peuvent offrir cette sécurité de revenu et avoir une incidence sur le travail des enfants.

À partir de premières données factuelles provenant d'Afrique du Sud, selon lesquelles les pensions de vieillesse peuvent réduire globalement le travail des enfants et favoriser la scolarisation des filles (Edmonds 2006), l'examen a mis en lumière des exemples concernant aussi bien des approches universelles que des approches ciblées/fondées sur la soumission à conditions de ressources:

- Au Brésil, un régime non contributif de pensions octroyées sous conditions de ressources a réduit le taux d'activité des enfants âgés de 10 à 15 ans (De Oliveira, Kassouf et de Aquino 2017). D'après une autre étude menée au Brésil, un régime de pensions de vieillesse destiné aux travailleurs ruraux a réduit la participation au travail rémunéré et les heures travaillées des filles vivant avec une femme bénéficiaire (De Carvalho Filho 2012)<sup>19</sup>. Au Mexique, un régime non contributif de pensions rurales (à présent supprimé) a fait baisser le taux d'activité des garçons adolescents âgés de 12 à 17 ans issus des ménages les plus pauvres et vivant avec une femme bénéficiaire (Juarez et Pfitze 2015).
- Les données factuelles concernant les régimes universels sont peu concluantes. En Thaïlande, un régime universel de pensions de vieillesse a réduit la participation des enfants âgés de 12 à 18 ans aux travaux agricoles informels (filles) et aux travaux non agricoles informels (garçons) (Herrmann, Leckcivilize et Zenker 2021). En Bolivie, un régime de pensions universel a fait diminuer la probabilité de travailler pour les garçons des ménages ruraux (Chong et Yáñez-Pagans 2019).

<sup>18</sup> En 2010, la prévalence des ménages incluant à la fois des enfants de moins de 15 ans et des personnes âgées de 60 ans ou plus s'élevait respectivement à 13 et 14 pour cent en Asie et en Afrique, tandis qu'en Amérique latine elle était seulement de 8 pour cent. Au niveau des pays, la prévalence de ces ménages multigénérationnels était comprise entre 5 pour cent (Argentine) et 37 pour cent (Sénégal) (DAES des Nations Unies, 2017).

<sup>19</sup> Seules les heures supplémentaires au-delà de 15 heures hebdomadaires sont prises en compte – les résultats montrent donc que le programme a réduit les travaux dangereux effectués durant de longues heures.



## ► 2.7 Protection sociale des personnes handicapées

### ► Principales conclusions

Aucune étude récente concernant l'impact de la protection de l'invalidité sur le travail des enfants n'a été identifiée.

Des recherches doivent être menées pour examiner les liens potentiels entre la protection de l'invalidité et le travail des enfants.

Des données factuelles transnationales montrent que les vulnérabilités socioéconomiques associées au handicap peuvent augmenter la dépendance des ménages vis-à-vis du travail des enfants.

Néanmoins, un large éventail de mesures de protection sociale peuvent être prises pour lutter contre les vulnérabilités accompagnant les invalidités à court et à long terme.

Les ménages comptant des personnes handicapées font partie des plus vulnérables d'un point de vue économique et social, et nombre d'entre eux figurent parmi les plus pauvres d'entre les pauvres. Le handicap peut porter atteinte à la capacité à travailler et à gagner de l'argent et, en même temps, les personnes handicapées font face à des coûts supplémentaires pour les frais médicaux ou les équipements auxiliaires. Il se peut même que d'autres membres de la famille doivent renoncer à un travail rémunéré pour s'occuper de la personne handicapée. En plus de la vulnérabilité économique, les personnes handicapées subissent d'autres souffrances «cachées», comme la discrimination et diverses formes d'exclusion sociale. Pour les enfants handicapés, l'exclusion sociale peut revêtir la forme d'un refus d'éducation et de l'isolement à la maison. Il n'est pas surprenant de constater que dans les pays en développement, le taux de pauvreté multidimensionnelle des familles avec un membre handicapé est beaucoup plus élevé que celui des autres ménages (UNICEF 2021).

Globalement, les risques accrus de pauvreté et de vulnérabilité auxquels sont exposés les ménages comptant un membre handicapé peuvent pousser les enfants à travailler, comme l'indiquent les nombreuses études établissant des liens entre le handicap et le travail des enfants. D'après le rapport du BIT (2013), qui porte notamment sur des études menées au Bangladesh, au Népal et dans la province de Gansu (Chine), les enfants des ménages dans lesquels des adultes sont malades ou handicapés, ou tenus à l'écart du travail, courent davantage de risques d'être astreints au travail, à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage. Une autre étude menée au Népal a trouvé des éléments laissant apparaître que le handicap des parents était fortement associé à la probabilité que les enfants finissent par travailler en tant que porteurs et chiffonniers, deux pires formes de travail des enfants entraînant d'importants risques physiques et psychosociaux (Edmonds 2010). Les enfants handicapés sont exposés à certaines des pires formes de travail des enfants, comme la mendicité (Groce, Loeb et Murray 2014; UNICEF 2022).

Un large éventail de mesures de protection sociale peuvent être prises pour lutter contre les vulnérabilités accompagnant les invalidités à court et à long terme. Celles-ci comprennent des prestations en cas d'invalidité, dans des systèmes contributifs ou pas; des allocations pour perte de gain en cas d'accidents et de maladies invalidantes; un accès gratuit ou subventionné aux appareils d'assistance, aux transports publics, au logement et à d'autres prestations; ainsi que des services d'aide complétés par différents services publics de qualité (BIT 2021d). Les recherches sont toutefois insuffisantes et des efforts doivent être déployés pour identifier l'impact spécifique de ces mesures sur le travail des enfants handicapés ou des enfants de ménages comptant des membres handicapés.



## ► 2.8 Protection sociale de la santé

### ► Principales conclusions

L'examen des données factuelles a été axé sur l'assurance-maladie sociale. Il est nécessaire d'étudier plus avant l'impact des politiques plus larges de protection sociale de la santé, en particulier les programmes d'assistance sociale qui garantissent des interventions sanitaires gratuites ou abordables pour la maternité et le développement de la petite enfance, ainsi que les programmes garantissant la gratuité des soins de santé pour les enfants.

Les nouvelles études confirment généralement les conclusions antérieures selon lesquelles les enfants qui vivent dans des ménages bénéficiant d'une assurance-maladie sociale risquent moins d'être astreints au travail des enfants; des effets positifs sur la scolarité ont également été observés.

Il a été démontré que la protection sociale de la santé a des effets *ex ante*, en ce qu'elle réduit le travail des enfants au sein des ménages qui en bénéficient, même lorsqu'ils ne subissent pas de chocs sanitaires.

Pour faire face à des dépenses de santé catastrophiques, les ménages peuvent être contraints de vendre des biens et de recourir au travail des enfants.

La protection sociale de la santé peut dissuader les ménages de recourir au travail des enfants en supprimant ou réduisant les dépenses de santé à la charge du patient et en améliorant les résultats en matière de santé.

La protection sociale de la santé a également démontré son efficacité dans la réduction du travail dangereux des enfants.

La couverture santé universelle et la protection sociale universelle peuvent parfois être considérées, à tort, comme des entités distinctes, ce qui affaiblit leurs liens évidents. En réalité, des systèmes de santé efficaces assurent la distribution et la redistribution de ressources qui sont une composante clé du socle de protection sociale, tandis que d'autres dimensions des systèmes de protection sociale peuvent avoir une incidence sur les déterminants sociaux de la santé – lesquels peuvent, à leur tour, influencer les causes du travail des enfants (BIT 2020d).

La protection sociale de la santé est une forme de protection sociale nécessaire contre la pauvreté et la vulnérabilité. Sans protection sociale de la santé, les accidents, les maladies, les décès prématurés, ou même les grossesses et les accouchements peuvent exercer une pression économique sur les ménages de deux manières: en réduisant temporairement la capacité de gain des individus et en imposant des frais de soins imprévus au budget de la famille. La protection sociale universelle n'est pas encore une réalité pour tous. Plus de 60 pour cent de la population mondiale bénéficient d'une couverture, mais cette proportion est seulement de 34 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire et de 16 pour cent dans les pays à faible revenu (BIT 2021d).

Comme dans le cas des autres services en nature, des obstacles additionnels continuent d'entraver l'accès aux soins de santé: les paiements informels pour les services de santé, l'éloignement géographique, le manque de disponibilité, de qualité et d'acceptabilité des services de santé, les délais d'attente, ainsi que le coût que représente le temps de travail perdu (BIT 2021d). En 2015, 930 millions de personnes à travers le monde ont engagé des dépenses de santé catastrophiques (soit des frais à charge supérieurs à 10 pour cent de la consommation ou du revenu total annuel du ménage), ce qui les a exposées à un risque majeur de pauvreté (OMS et Banque mondiale 2020) et a augmenté la probabilité qu'elles utilisent le travail des enfants pour y faire face. De plus en plus de données factuelles confirment que même des dépenses de santé relativement faibles, qui doivent être acquittées régulièrement, aggravent la pauvreté – pas

seulement les chocs sanitaires importants. Il est donc nécessaire de mettre en place une protection sociale de la santé complète, fortement axée sur les soins de santé primaires (BIT 2021d).

Des données factuelles antérieures ont révélé une dépendance plus limitée vis-à-vis du travail des enfants dans les ménages couverts par une assurance-maladie sociale au Guatemala et au Pakistan (BIT 2013), ainsi que dans les ménages kenyans bénéficiant d'un accès à des prestations de santé de base (traitements antirétroviraux pour les membres du ménage séropositifs) (Thirumurthy, Graff Zivin et Goldstein 2008). De nouvelles données factuelles provenant de Chine, du Ghana, du Rwanda et du Pakistan montrent que l'assurance-maladie sociale a contribué à réduire le travail des enfants et à accroître la scolarisation. Plus spécifiquement:

- L'accès au nouveau système coopératif de soins médicaux (*New Cooperative Medical Scheme – NCMS*) chinois compense totalement les effets négatifs des chocs sanitaires sur le plan de la baisse de la scolarisation et de l'augmentation de la prévalence du travail des enfants (Liu 2016).
- Le régime national d'assurance-maladie (*National Health Insurance Scheme – NHIS*) du Ghana a fait considérablement baisser l'incidence du travail des enfants (de 8 points de pourcentage, ou 22 pour cent) dans les ménages les plus touchés par la maladie, et a globalement réduit le nombre d'heures consacrées chaque semaine aux tâches domestiques. Dans les ménages les plus touchés par la maladie, on a observé un impact positif plus important sur la fréquentation scolaire des garçons et une réduction plus forte de la participation des filles au travail des enfants et aux tâches domestiques (Garcia-Mandico et al. 2019).
- Le programme national de soutien au secteur rural (*National Rural Support Programme – NRSP*) du Pakistan, qui fournit à tous les affiliés et leurs personnes à charge des services de microfinance et une assurance-maladie sociale obligatoire pour couvrir les risques d'accident et de santé, a entraîné une baisse de la participation des enfants aux travaux dangereux de 4 points de pourcentage, et une diminution des recettes du travail des enfants d'environ 125 roupies par mois. Les impacts ont été plus importants pour les garçons et le nombre global de jours d'absentéisme scolaire a diminué (Landmann et Frölich 2015).
- Le régime rwandais communautaire d'assurance-maladie sociale (*Community-Based Health Insurance – CBHI*) est associé à une diminution du travail des enfants (une heure de moins par semaine, en moyenne) et à de meilleurs résultats scolaires pour les enfants. L'intensité du travail a reculé uniquement pour les garçons, mais les résultats en matière d'éducation se sont améliorés à la fois pour les garçons et les filles, de manière plus importante pour les filles. Les auteurs suggèrent que le régime d'assurance-maladie sociale a réduit la nécessité de constituer une épargne de précaution pour couvrir les dépenses de santé, et a donc favorisé les investissements dans l'éducation et découragé le travail des enfants (Strobl 2017). Dans l'ensemble, il a été constaté que le CBHI empêchait les enfants d'accroître leur participation au travail à l'extérieur et à l'intérieur du ménage lorsque leurs parents subissaient un choc sanitaire (Woode, Bousmah et Boucekkine 2017).

Cet examen de données factuelles a été axé sur l'assurance-maladie sociale, et il est nécessaire d'étudier plus avant l'impact de politiques plus larges de protection sociale de la santé. En particulier, les programmes d'assistance sociale qui garantissent des soins de maternité et néonataux gratuits ou abordables, et/ou un accès aux soins de santé sans difficulté pour les enfants en dessous d'un certain âge peuvent avoir un impact sur le travail des enfants dans les ménages concernés. Ce type de programme est de plus en plus répandu en Afrique subsaharienne. Néanmoins, on ne sait pas clairement dans quelle mesure il produit des impacts aussi importants que ceux des programmes couvrant tout le ménage. En effet, au titre de certains de ces programmes, la limite d'âge pour accéder aux soins de santé sans difficulté est fixée à cinq ans, ce qui exclut de la protection la plus grande partie de l'enfance.



# ▶ 3. Protection sociale et travail des enfants: quelles perspectives pour l'avenir?

## ▶ 3.1 Établir des systèmes de protection sociale pour les enfants: concrétiser les plans et les promesses, dès à présent

Les données factuelles font ressortir les liens indissociables entre la protection sociale et le droit des enfants à être libérés du travail des enfants. Les instruments de protection sociale destinés aux familles avec enfants semblent particulièrement pertinents pour la lutte contre le travail des enfants, mais les données factuelles démontrent aussi que d'autres instruments de protection sociale couvrant tout le cycle de vie ont un rôle important à jouer, et que l'association de ces instruments peut permettre de réduire les facteurs du travail des enfants dans le cadre d'une approche à l'échelle du système. Pour l'essentiel, l'éradication du travail des enfants s'appuie aujourd'hui sur des régimes efficaces qui visent à soustraire les enfants au travail, tout en renforçant les systèmes de protection sociale, l'éducation et les possibilités de travail décent des parents et des personnes s'occupant d'enfants, dans l'optique de lutter contre les conditions qui risquent de favoriser le travail des enfants à l'avenir. En outre, une approche systémique présente l'avantage de permettre la réalisation de multiples objectifs liés aux droits et au bien-être de tous les enfants, y compris leurs droits à la sécurité sociale, la santé, l'éducation et un niveau de vie adéquat.

Pour accélérer le renforcement des systèmes de protection sociale, notamment en élargissant la couverture et en améliorant l'exhaustivité et l'adéquation des prestations et des services, il faut aller au-delà des promesses et engagements et agir immédiatement. Dans cet esprit, plusieurs mesures politiques apparaissent prioritaires pour mettre fin au travail des enfants et faire en sorte que tous les enfants bénéficient d'une protection sociale.

**Comblers les lacunes grandissantes de la couverture de la protection sociale pour les enfants.** Dans la troisième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, la grande majorité des enfants – 1,5 milliard d'enfants âgés de zéro à 14 ans, dont beaucoup sont astreints au travail des enfants – demeure privée de toute allocation familiale: c'est une catastrophe morale, sociale et économique. Dans ces conditions, les enfants sont contraints de travailler, subissent la faim ou manquent l'école; le potentiel inexploité que représentent ces vies gâchées et les coûts sociaux considérables qui en découlent (perte de capacités, de productivité et de richesses, entre autres) affaiblissent les communautés et les pays. L'extension de la couverture des allocations familiales inclusives nécessite au minimum d'engager une démarche de formalisation et de mobiliser des financements adéquats. Pour ce faire, les décideurs peuvent mener les actions suivantes:

- ▶ **Exploiter des synergies pour mener un effort concerté d'extension de la protection sociale aux deux milliards de travailleurs de l'économie informelle, afin de contribuer à la réduction du travail des enfants et de favoriser la transition de ces travailleurs vers l'économie formelle.** Cet élément est essentiel étant donné que le travail des enfants se concentre dans l'économie informelle où les travailleurs adultes – les personnes qui s'occupent des enfants – ont un accès limité ou nul à la protection sociale et sont largement exclus des systèmes de protection relative au travail et

d'assistance sociale financée par l'impôt. L'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, en particulier dans le contexte des travaux agricoles informels, est indispensable à la réalisation du travail décent, la promotion de la transition des travailleurs vers l'économie formelle et la réduction des vulnérabilités qui poussent à recourir au travail des enfants. La formalisation est une étape essentielle pour la viabilité des systèmes d'imposition et de transferts.

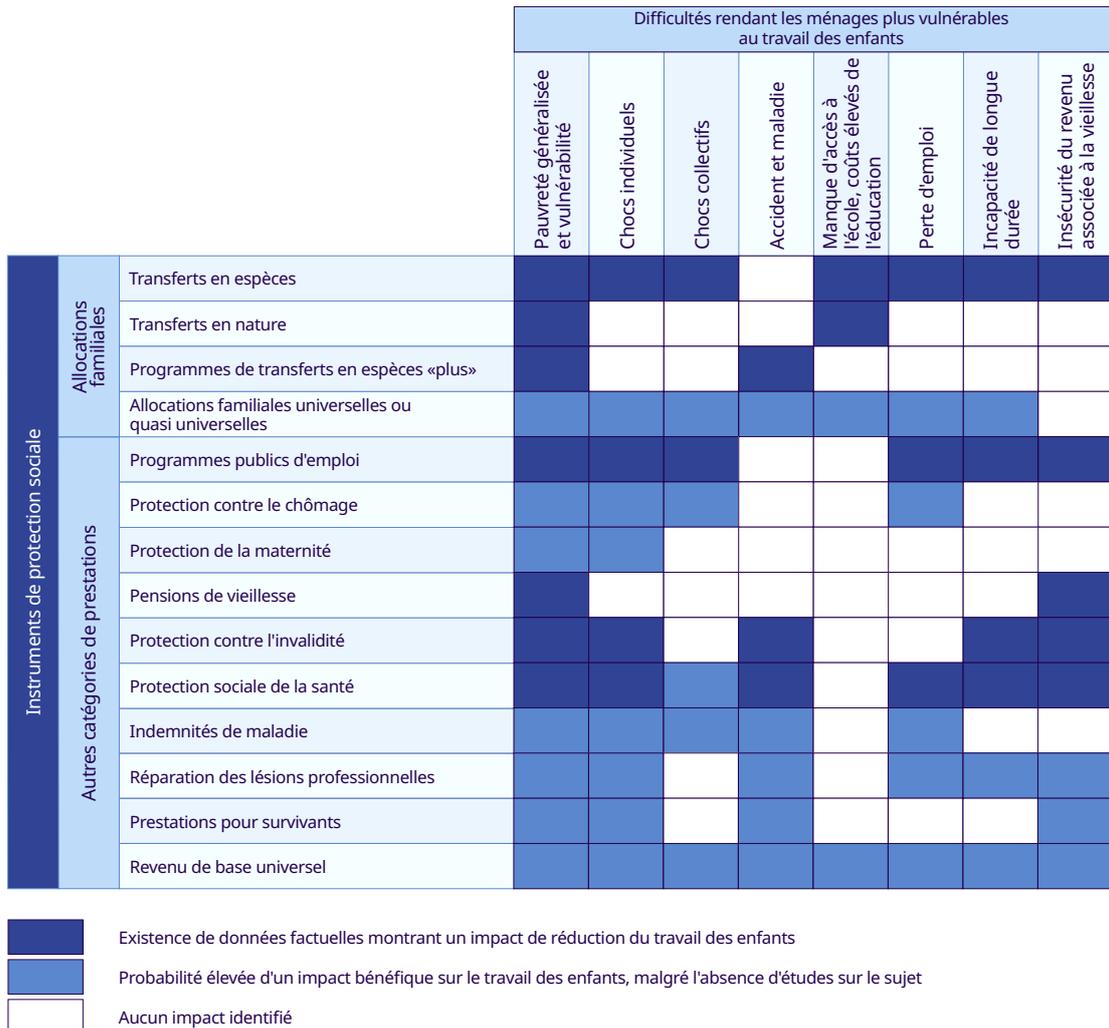
- **Remédier aux lacunes de protection nécessite de combler les «déficits de financement», en considérant divers mécanismes et en donnant la priorité à des financements durables et équitables.** Les lacunes de protection sont associées à un sous-investissement notable dans la protection sociale. À l'heure actuelle, la part du PIB que les pays à revenu faible ou intermédiaire consacrent à la protection sociale des enfants est terriblement faible. Cette part peut et doit être augmentée. Au titre de l'ensemble des mesures de relance budgétaire prises face à la pandémie, environ 19 000 milliards de dollars É.-U. ont été mobilisés; en comparaison, 77,9 milliards de dollars É.-U. seraient nécessaires à l'institution d'un socle de protection sociale dans les pays à faible revenu (BIT 2020b; Duran Valverde et al. 2020). Pour cela, les pays devront renforcer les sources de financement existantes et en identifier de nouvelles. Les données d'expérience internationales indiquent que les pays peuvent adopter différentes stratégies pour dégager une marge de manœuvre budgétaire (Bierbaum et Schmitt 2022) et la pandémie a démontré qu'il était possible, sur les plans pratique et budgétaire, d'accroître la couverture effective, l'exhaustivité et l'adéquation des prestations. Une telle démarche, conforme aux obligations internationales, aura une incidence notable sur le travail des enfants et le bien-être des enfants (ODI et UNICEF 2020; Ortiz et al. 2017 et 2019). La Conférence internationale du Travail 2021 a appelé à investir dans la protection sociale pour contribuer à éliminer le travail des enfants (BIT 2021b, paragraphe 13 h). Les efforts visant à combler les déficits de financement devraient progressivement permettre d'obtenir des financements nationaux, complétés si nécessaire par des aides internationales. Il faudrait également renforcer la coordination internationale et nationale en matière de financement public et de gestion de la dette.
- **Dans le cadre de l'extension des systèmes de protection sociale,** il est essentiel de s'assurer que ces systèmes sont adéquats, inclusifs et soucieux des différences entre les sexes, et qu'ils répondent aux risques associés au changement climatique et aux conflits. La pandémie a fait ressortir le fait que les groupes et communautés les plus pauvres et les plus vulnérables sont ceux qui subissent les pires conséquences de ces chocs, alors qu'ils sont les moins bien couverts par la protection sociale. Pour remédier à cette situation, il convient d'élaborer des politiques et programmes inclusifs, accordant une attention particulière aux besoins des enfants astreints au travail des enfants, des femmes et des filles, des enfants handicapés, des enfants migrants et des enfants appartenant à d'autres groupes marginalisés. Des efforts importants doivent aussi être déployés pour s'assurer que les programmes de protection sociale sont à même de faire face aux chocs, afin d'éviter les conséquences négatives sur l'incidence du travail des enfants. Par ailleurs, les mesures prises durant la pandémie de COVID-19 peuvent et devraient être mises à profit pour prioriser les investissements visant à combler les lacunes fondamentales (BIT 2021d).
- **Parallèlement au renforcement des systèmes, les pays devraient rapidement mettre en place une protection sociale universelle pour les enfants.** La réponse à la pandémie de COVID-19 a mis en avant aussi bien l'importance de disposer de systèmes de protection sociale solides que l'occasion offerte par la crise de faire progresser la protection sociale universelle pour les enfants. Initialement, cela peut passer par l'instauration de prestations universelles ou quasi universelles pour les enfants. Des données factuelles de pays ayant établi depuis longtemps des prestations universelles pour les enfants montrent que ces dernières permettent de réduire davantage la pauvreté que les prestations accordées sous conditions de ressources. En outre, dans les pays où ce type de prestation n'existe pas encore, les simulations indiquent qu'un régime de prestations universelles pour les enfants dont le coût équivaldrait à seulement 1 pour cent du PIB permettrait une réduction des taux de pauvreté infantile pouvant aller jusqu'à 20 pour cent (BIT et UNICEF 2019; ODI et UNICEF 2020). Cela a des implications notables pour le travail des enfants, qui à lui seul offre aux décideurs une bonne raison d'envisager la mise en place de prestations universelles pour les enfants.

**Les décideurs doivent être conscients que les pays n'établissent pas de systèmes de protection sociale une fois qu'ils sont développés; ils élaborent ces systèmes dans le cadre de leur développement.** Pour toute société souhaitant jouir de la prospérité associée au développement, il est irrationnel de ne pas établir de systèmes de protection sociale pour les enfants et de ne pas investir dans ces systèmes.

En plus de garantir les droits des enfants, l'investissement en faveur de la protection sociale joue un rôle essentiel dans le cycle vertueux du développement, dont une partie implique la transition vers l'emploi formel, et le renforcement des systèmes d'imposition et de transferts qui réduisent les vulnérabilités et permettent d'investir davantage dans les capacités humaines, l'infrastructure nationale et d'autres éléments favorables à l'élimination du travail des enfants. Les systèmes de protection sociale les plus efficaces pour lutter contre le travail des enfants et ses causes profondes sont les systèmes intégrés, qui sont bien coordonnés au niveau interne et entre les secteurs. Pour ces raisons:

► **Une approche systémique du point de vue du travail des enfants devrait être axée sur la façon dont des instruments de protection sociale spécifiques peuvent se compléter pour lutter contre les risques qui augmentent la vulnérabilité des ménages au travail des enfants.** La **figure 3.1**, basée sur les données factuelles présentées dans la **section 2**, illustre l'interaction des difficultés et des instruments au sein d'un système de protection sociale, et la façon dont elle peut être organisée pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des mesures de protection sociale prises en réponse au travail des enfants. En matière de systèmes de protection sociale, il n'y a pas de solution unique. En revanche, la combinaison spécifique d'interventions dépendra nécessairement du contexte, des difficultés particulières rencontrées et de divers autres facteurs. Une telle approche est pleinement conforme à la recommandation n° 202 de l'OIT, qui insiste sur l'appropriation nationale et l'importance des stratégies nationales pour l'extension de la protection sociale formulée dans le cadre du dialogue social.

► **Figure 3.1** Éléments d'un système de protection sociale intégré visant à lutter contre le travail des enfants



► **En outre, il est crucial que les décideurs reconnaissent et mettent en œuvre des prestations sociales intersectorielles intégrées pour les enfants, en donnant un rôle clé aux systèmes de protection sociale.** Précisément, cela fait référence au rôle des allocations familiales qui s'attaquent directement aux obstacles financiers entravant la réalisation des droits des enfants ainsi que l'accès de ces derniers aux services sociaux essentiels qui les protègent contre le travail des enfants et défendent leurs droits tels que la santé et l'éducation. Ainsi, une protection sociale bien conçue peut faciliter l'octroi des prestations sociales et les transformations structurelles indispensables. L'élaboration d'une approche systémique intégrée nécessite de coordonner la conception et la mise en œuvre des services de soins aux enfants et d'éducation, des services de protection de l'enfance, de l'accès aux soins de santé sans difficulté, etc.

**Enfin, à l'appui des efforts d'établissement de systèmes, les décideurs peuvent utiliser les engagements de politique internationale existants concernant la protection sociale universelle et renforcer le consensus pour agir.** Les engagements et cadres préexistants, y compris le Programme et les objectifs de développement durable (ODD) et le solide consensus politique tripartite établi par la Conférence internationale du Travail, offrent cette possibilité. Dans le cadre du Programme de développement durable, si l'Alliance 8.7 et le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030) pouvaient collaborer pour promouvoir une protection sociale universelle au service de l'éradication du travail des enfants, cela pourrait faire progresser cette démarche et soutenir les États Membres.

Le rapport «Notre programme commun» du Secrétaire général des Nations Unies et l'Accélérateur mondial sur l'emploi et la protection sociale pour une transition juste lancé en 2021 possèdent un potentiel immense pour ce qui est de réaliser le droit de chacun à la protection sociale. L'«Accélérateur», une initiative élaborée à l'échelle du système des Nations Unies permettant de mettre au point des solutions intégrées, a pour objectif d'aider les pays à faible revenu à créer au moins 400 millions d'emplois décents et à étendre la protection sociale à 4 millions de personnes. Si cette initiative atteint son objectif, elle pourrait permettre à davantage d'enfants d'être libérés du travail des enfants, en faisant en sorte qu'ils bénéficient d'une protection sociale et que les personnes qui s'occupent d'eux aient accès à des emplois formels décents.



## ► 3.2 Concevoir des programmes de protection sociale favorisant la prévention et la réduction du travail des enfants: qu'indiquent les données factuelles?

En complément de la [section 3.1](#) consacrée aux recommandations sur le système de protection sociale le plus à même de répondre aux préoccupations en matière de travail des enfants, la présente section contient des recommandations spécifiques sur la conception des programmes de protection sociale.

Les données factuelles figurant dans le présent rapport ont mis en lumière de nombreuses pratiques prometteuses pour la conception de programmes de protection sociale visant à prévenir et réduire le travail des enfants. Les programmes ayant mis en œuvre ces pratiques ont eu des impacts de réduction plus importants sur le travail des enfants, y compris ses pires formes. Il s'agit notamment des pratiques suivantes:

**Les programmes de protection sociale universelle inclusifs sont plus susceptibles de réduire le travail des enfants.** Des programmes bien conçus peuvent accroître la perception potentielle des prestations par les personnes admises à en bénéficier en limitant les erreurs d'exclusion (voir Grosh et al. 2022; Kidd, Gelders et Bailey-Athias 2017), en garantissant un accès facile aux prestations, en réduisant la stigmatisation et le sentiment de honte, en facilitant les procédures et, partant, en abaissant les coûts de transaction et d'opportunité. De ce fait, les décideurs devraient envisager:

- De diminuer la charge administrative pesant sur le système et les ménages, qui peut accroître le risque d'exclusion des personnes ayant le plus besoin d'aide, en mettant l'accent sur un ciblage par catégorie lorsque cela est possible et, dans le cas contraire, en améliorant l'évaluation des ressources ou les autres mécanismes de ciblage, et en s'assurant que ces processus sont transparents, fondés sur les droits et les moins intrusifs possible<sup>20</sup>. Dans le cadre d'un programme universel, les titulaires de droits doivent suivre des procédures moins complexes pour accéder aux prestations. Par exemple, une prestation universelle pour les enfants exige une certification unique, via l'enregistrement de la naissance de l'enfant. Les programmes ciblant la pauvreté exigent souvent la recertification de l'admissibilité pour éviter les erreurs d'exclusion, or de fréquentes recertifications font sensiblement grimper les coûts administratifs (Grosh et al. 2022). Les économies réalisées sur les coûts administratifs permettent de consacrer plus d'argent aux prestations.
- D'éviter d'utiliser dans la conception des programmes des éléments problématiques tels que des conditions strictes, voire punitives.
- De mettre en œuvre des programmes aussi inclusifs que possible, en donnant la priorité aux programmes universels et inconditionnels qui couvrent tous les ménages avec enfants, quel que soit leur niveau de revenu. Cette conception inclusive a des implications majeures pour les enfants astreints au travail des enfants et augmente leurs chances d'accéder aux prestations.

**Les programmes de protection sociale devraient être adaptés aux enfants et conçus en tenant compte des implications potentielles sur le plan du travail des enfants.** Les données factuelles montrent clairement que les programmes qui augmentent le revenu des ménages (les transferts en espèces, par exemple), même s'ils visent un objectif essentiel de réduction de la pauvreté, risquent d'augmenter le travail des enfants, si ces derniers participent aux activités productives élargies du ménage. Une préoccupation analogue est associée aux programmes de promotion des moyens de subsistance (transferts en espèces combinés à des biens de production, par exemple). Pour éviter ces effets imprévus sur le travail des enfants et renforcer les impacts bénéfiques, il est important de tenir compte des questions relatives au travail des enfants dans la conception du programme, par exemple:

- En ajoutant des actions de sensibilisation ou d'information sur les dangers associés au travail des enfants, prenant la forme de sessions mensuelles régulières organisées avec plusieurs membres du

<sup>20</sup> D'après une évaluation du BIT, les programmes universels examinés affichaient les coûts moyens d'administration les plus faibles (2,5 pour cent des coûts totaux du programme), tandis que les coûts moyens d'administration des programmes ciblés représentaient 11 pour cent des coûts totaux (Ortiz et al. 2017).

ménage, afin de faire connaître les questions liées au travail des enfants, y compris les travaux dangereux pour les enfants, les enfants séparés de leur famille à cause du travail, et le mariage précoce et forcé.

- En ajoutant des messages sur l'importance de l'éducation, car cela a été associé à une amélioration des effets des transferts inconditionnels sur le plan du travail des enfants et de la scolarité.

**Pour obtenir des impacts bénéfiques sur le travail des enfants, l'adéquation et la prévisibilité des prestations de protection sociale sont essentielles.** Les programmes prévoyant des transferts d'un montant plus élevé ont entraîné des réductions plus importantes du travail des enfants, tandis que des effets négatifs ou faibles sur le travail des enfants sont souvent associés à des prestations de faible montant. Ainsi, pour améliorer l'impact de la protection sociale sur le travail des enfants, les décideurs devraient envisager:

- De fixer des niveaux de prestations adéquats, en tenant compte de la taille et de la composition du ménage afin de mieux répondre aux besoins de celui-ci, conformément aux normes internationales en matière de sécurité sociale<sup>21</sup>.
- D'adapter le montant des transferts au contexte, par exemple les prix et salaires locaux, tout en tenant compte des coûts d'opportunité (manque à gagner) de l'éducation, y compris entre les milieux ruraux et urbains. Cette démarche pourrait être éclairée par des recherches participatives menées au niveau de la communauté avec les enfants et les familles, qui permettraient de comprendre leurs besoins fondamentaux et les coûts y relatifs.
- De réviser régulièrement le montant des transferts pour tenir compte de l'inflation.
- De s'assurer que les versements de protection sociale sont effectués *régulièrement*, car les décisions des ménages relatives au travail des enfants et à l'éducation dépendent de la stabilité du revenu.

**Combiner les programmes de protection sociale à des interventions complémentaires dans les secteurs de l'éducation et la santé,** ces interventions étant particulièrement efficaces pour réduire le travail des enfants. Les principales recommandations sont notamment les suivantes:

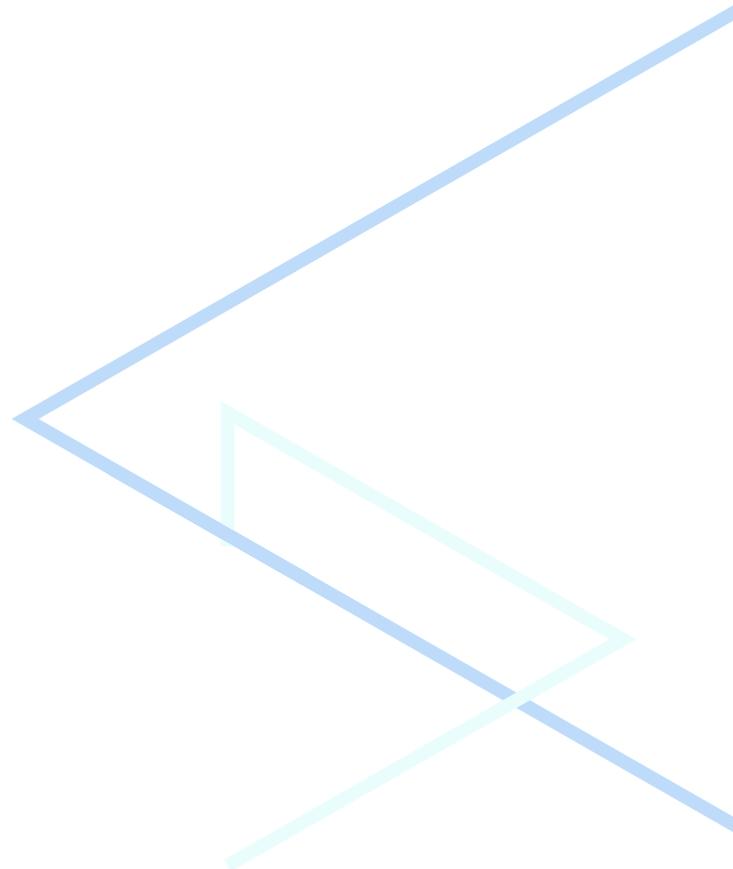
- Combiner des interventions du côté de l'offre d'éducation (par exemple, amélioration de l'accès à l'école ou des approches pédagogiques) à des transferts en espèces afin d'augmenter l'efficacité du programme du point de vue de la réduction du travail des enfants et de l'amélioration des résultats scolaires. En effet, dans les endroits où les infrastructures d'éducation sont inexistantes ou de mauvaise qualité, les ménages ne sont pas suffisamment incités à soustraire les enfants au travail pour les envoyer à l'école.
- La fourniture de services publics est particulièrement importante dans les contextes humanitaires, où un afflux massif de réfugiés peut provoquer une augmentation soudaine de la demande locale de services.
- Les autres options incluent la fourniture de services de garde d'enfants sur les sites de travaux publics pour permettre aux ménages, et en particulier aux femmes, d'accepter un emploi sans demander à leurs enfants (plus souvent les filles) de s'occuper des enfants plus jeunes à leur place.
- Il est également primordial d'instaurer une couverture universelle de la protection sociale de la santé pour les enfants et de mobiliser le système de santé pour garantir la disponibilité de services de santé de qualité, adaptés aux enfants et accessibles à proximité du domicile et de l'école.

<sup>21</sup> Les normes internationales en matière de sécurité sociale fournissent des orientations sur l'ampleur des transferts. La recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012, dispose que la sécurité élémentaire de revenu devrait permettre de vivre dignement, et que les niveaux minimaux de revenu définis à l'échelle nationale devraient correspondre à un ensemble de biens et services nécessaires, aux seuils nationaux de pauvreté ou à des seuils comparables (paragraphe 8). La convention n° 102 de l'OIT (partie VII) définit des normes minimales pour l'attribution de prestations aux familles (ou aux enfants) sous la forme de prestations périodiques en espèces, de prestations en nature (nourriture, vêtements, logement, par exemple), ou d'une combinaison des deux.

**Enfin, tandis que se poursuivent les travaux sur la lutte contre le travail des enfants, y compris les effets aggravants de la COVID-19, des recherches supplémentaires devraient être menées pour établir une base de données factuelles adéquate permettant d'orienter et d'éclairer les politiques.**

Il est nécessaire de collecter des données factuelles sur les difficultés économiques et sociales qui rendent les ménages vulnérables au travail des enfants, sur l'efficacité de différents instruments de protection sociale et sur les effets combinés de ces instruments pour remédier aux difficultés susmentionnées. Il est particulièrement important d'élargir la base de données factuelles sur l'impact des travaux dangereux pour les enfants et des autres pires formes de travail des enfants. Le présent rapport a clairement montré que, pour de nombreux instruments de protection sociale, les résultats souhaitables sur le plan du travail des enfants ne sont absolument pas automatiques: il est donc particulièrement important, pour lutter contre le fléau persistant du travail des enfants, de disposer de données factuelles solides sur les approches qui fonctionnent, les circonstances dans lesquelles elles fonctionnent et les raisons de leur efficacité.

L'éradication du travail des enfants n'est pas seulement une priorité morale; il s'agit clairement d'un objectif atteignable si la volonté politique et les ressources nécessaires sont réunies. Les données factuelles suggèrent que la protection sociale peut jouer un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs.



# Bibliographie

- Aborigo, R., C. Adamba, A.J. Akaligaung, G. Angeles, C. Barrington, J.K. Darko, R. Darko Osei, et al. 2018. [Ghana LEAP 1000 Programme: Endline Evaluation Report – Annex ATT Estimates](#). Republic of Ghana, Ministry of Gender, Children and Social Protection.
- Adhvaryu Achyuta, R. et A. Nyshadham. 2012. "Schooling, Child Labor, and the Returns to Healthcare in Tanzania". *Journal of Human Resources* 47 (2): 364–96.
- Ajefu, J.B. et O. Abiona. 2019. "Impact of Shocks on Labour and Schooling Outcomes and the Role of Public Work Programmes in Rural India". *Journal of Development Studies* 55 (6): 1140–57.
- Albagli, P. et T. Rau. 2019. "The Effects of a Maternity Leave Reform on Children's Abilities and Maternal Outcomes in Chile". *The Economic Journal* 129 (619): 1015–47.
- Alderman, H., J.R. Behrman, V. Lavy et R. Menon. 2001. "Child Health and School Enrollment: A Longitudinal Analysis". *Journal of Human Resources*, 185–205.
- Al-Samarrai, S., P. Cerdan-Infantes, A. Bigarinova, J. Bodmer, M. Vital, M. Antoninis, B. Barakat et Y. Murakami. 2021. [Education Finance Watch 2021](#). Washington, DC: Banque mondiale.
- Amarante, V., F. Mery et A. Vigorito. 2013. "Teenage school attendance and cash transfers: An Impact evaluation of PANES". *Economía* 14 (1): 61–96.
- Ambler, K. et A. Brauw. 2019. ["Household Labor Supply and Social Protection: Evidence from Pakistan's BISP Cash Transfer Program"](#). IFPRI Discussion Paper 01815. Washington, DC: IFPRI.
- Angeles, G., A. Chakrabarti, S. Handa, G. Spektor, R. Darko Osei, I. Osei-Akoto et R. Groot. 2017. [Livelihood Empowerment Against Poverty Programme: Endline Impact Evaluation Report](#). Chapel Hill: Carolina Population Center, University of North Carolina at Chapel Hill.
- Angeles, G., J. Hoop, S. Handa, K. Kilburn, A. Milazzo et A. Peterman, en représentation de Malawi Social Cash Transfer Evaluation Team. 2019. "Government of Malawi's unconditional cash transfer improves youth mental health". *Social Science and Medicine*, 225: 108–19.
- Asfaw, S., B. Davis, J. Dewbre, S. Handa et P. Winters. 2014. "Cash Transfer Programme, Productive Activities and Labour Supply: Evidence from Randomized Experiment in Kenya". *Journal of Development Studies* 50 (8): 1172–96.
- Aurino, E., J.-P. Tranchant, A.S. Diallo et A. Gelli. 2019. "School Feeding or General Food Distribution? Quasi-Experimental Evidence on the Educational Impacts of Emergency Food Assistance during Conflict in Mali". *Journal of Development Studies* 55 (5): 7–28.
- Awaworyi Churchill, S., N. Iqbal, S. Nawaz et S.L. Yew. 2021. "Unconditional Cash Transfers, Child Labour and Education: Theory and Evidence". *Journal of Economic Behavior and Organization* 186 (C): 437–57.
- Baird, S., F.H. Ferreira, B. Özler et M. Woolcock. 2014. "Conditional, Unconditional and Everything in between: A Systematic Review of the Effects of Cash Transfer Programmes on Schooling Outcomes". *Journal of Development Effectiveness* 6 (1): 1–43.
- Baird, S., J.H. Hicks, M. Kremer et E. Miguel. 2016. "Worms at Work: Long-Run Impacts of a Child Health Investment". *Quarterly Journal of Economics* 131 (4): 1637–80.
- Banque mondiale. 2013. [Philippines Conditional Cash Transfer Program Impact Evaluation 2012](#). Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2018. [The State of Social Safety Nets 2018](#). Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2020. ["Classification of Fragile and Conflict-Affected Situations"](#). Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2022. ["World Development Indicators"](#).
- Banque mondiale. n.d. ["Measuring Income and Poverty Using Proxy Means Tests"](#). Dhaka, Bangladesh: Banque mondiale.

- Bandiera, O., R. Burgess, N. Das, S. Gulesci, I. Rasul et M. Sulaiman. 2013. [“Can Basic Entrepreneurship Transform the Economic Lives of the Poor?”](#) CFPR Working Paper, no. 23. Dhaka: BRAC Research and Evaluation Division.
- Banerjee, A., E. Duflo, R. Chattopadhyay et J. Shapiro. 2011. [“Targeting the Hardcore Poor: An Impact Assessment”](#). Working paper.
- Barrera-Osorio, F., M. Bertrand, Leigh L. Linden et F. Perez-Calle. 2011. “Improving the Design of Conditional Transfer Programs: Evidence from a Randomized Education Experiment in Colombia”. *American Economic Journal: Applied Economics* 3: 167–95.
- Bastagli, F., I. Orton et D. Stewart. 2020. [“From COVID-19 Response to Recovery: What Role for Universal Child Benefits?”](#). *Evidence for Action* (blog). 16 octobre 2020.
- Bastagli, F., J. Hagen-Zanker, L. Harman, V. Barca, G. Sturge et T. Schmidt. 2019. “The Impact of Cash Transfers: A Review of the Evidence from Low-and Middle-Income Countries”. *Journal of Social Policy* 48 (3): 569–94.
- Basu, K. et P.H. Van. 1998. “The Economics of Child Labor”. *The American Economic Review* 88 (3): 412–27.
- Belete, G.Y. 2021. “Impacts of Social Protection Programmes on Children’s Resources and Wellbeing: Evidence from Ethiopia”. *Child Indicators Research* 14 (2): 681–712.
- Berhane G., J. Hoddinott, N. Kumar et A. Margolies. 2017. [The Productive Safety Net Programme in Ethiopia: Impacts on Children’s Schooling, Labour and Nutritional Status](#), 3ie Impact Evaluation Report 55. New Delhi: International Initiative for Impact Evaluation (3ie).
- Bierbaum, M. et V. Schmitt. 2022. [“Investing More in Universal Social Protection Filling the Financing Gap through Domestic Resource Mobilization and International Support and Coordination”](#). Document de travail no. 44. Genève: OIT.
- Bustelo, M. 2011. [“Three Essays on Investment in Children’s Human Capital”](#). Doctoral Dissertation, University of Illinois at Urbana-Champaign.
- Cahyadi, N., R. Hanna, B.A. Olken, R.A. Prima, E. Satriawan et E. Syamsulhakim. 2020. “Cumulative impacts of conditional cash transfer programs: Experimental evidence from Indonesia”. *American Economic Journal: Economic Policy* 12 (4): 88–110.
- Camfield, L. 2014. “Growing up in Ethiopia and Andhra Pradesh: The Impact of Social Protection Schemes on Girls’ Roles and Responsibilities”. *The European Journal of Development Research* 26 (1): 107–23.
- Canaan, S. 2022. “Parental Leave, Household Specialization and Children’s Well-Being”. *Labour Economics*, 102127.
- Canelas, C. et M. Niño-Zarazúa. 2019. “Schooling and Labor Market Impacts of Bolivia’s ‘Bono Juancito Pinto’ Program”. *Population and Development Review*, 155–79.
- Carneiro, P., K. Loken et K. Salvanes. 2015. “A Flying Start: Maternity Leave Benefits and Long Run Outcomes of Children”. *Journal of Political Economy* 123 (2): 365–412.
- Carter, B., K. Roelen, Enfield S. et W. Avis. 2019. [Social Protection Topic Guide](#). Revised. K4D Emerging Issues Report. Brighton, UK: Institute of Development Studies.
- Cepaluni, G., T.K. Chewning, A. Driscoll et M.A. Faganello. 2022. “Conditional Cash Transfers and Child Labor”. *World Development* 152: 105768.
- Chakrabarti, A., S. Handa, G. Angeles et D. Seindenfeld. 2020. “A Cash plus Program Reduces Youth Exposure to Physical Violence in Zimbabwe”. *World Development* 134: 105037.
- Chong, A. et M. Yáñez-Pagans. 2019. “Not so Fast! Cash Transfers Can Increase Child Labor: Evidence for Bolivia”. *Economics Letters* 179: 57–61.
- Churchill, S.A., N. Iqbal, S. Nawaz et S.L. Yew. 2021. “Unconditional Cash Transfers, Child Labour and Education: Theory and Evidence”. *Journal of Economic Behavior and Organization* 186: 437–57.
- Cookson, T.P. 2018. [Unjust Conditions: Women’s Work and the Hidden Cost of Cash Transfer Programs](#). Berkeley, California: University of California Press.

- Costa, G.W., A. Carraro, F.G. Ribeiro et M.F. Borba. 2020. "The Impact of Child Labor Eradication Programs in Brazil". *The Journal of Developing Areas* 54 (4).
- Costa, L.V., S. Helfand et A.P. Souza. 2018. [Rural Development Policies and Conditional Cash Transfers in Brazil: An Impact Evaluation of the IFAD-Supported Gavião Project and Potential Synergies with Bolsa Família](#). A Conference Paper, 30th International Conference of Agricultural Economists.
- Cunha, J., G. Giorgi et S. Jayachandran. 2019. "The Price Effects of Cash versus In-Kind Transfers". *Review of Economic Studies* 86: 282–312.
- Dammert, A.C., J. Hoop, E. Mvukiyehe et F.C. Rosati. 2018. "Effects of Public Policy on Child Labor: Current Knowledge, Gaps, and Implications for Program Design". *World Development* 110: 104–23.
- Danzer, N. et V. Lavy. 2018. "Paid Parental Leave and Children's Schooling Outcomes". *The Economic Journal* 128 (608): 81–117.
- Davala, S., R. Jhabvala, S. Mehta et G. Standing. 2015. [Basic Income: A Transformative Policy for India](#). Londres: Bloomsbury Academic.
- De Carvalho Filho, I.E. 2012. "Household income as a determinant of child labor and school enrollment in Brazil: Evidence from a social security reform". *Economic Development and Cultural Change* 60 (2): 399–435.
- De Hoop, J. et F.C. Rosati. 2014a. "Cash Transfers and Child Labor". *World Bank Research Observer* 29 (2): 1–33.
- De Hoop, J. et F.C. Rosati. 2014b. "Does Promoting School Attendance Reduce Child Labor? Evidence from Burkina Faso's BRIGHT Project". *Economics of Education Review* 39: 78–96.
- De Hoop, J., I. Kovrova et F.C. Rosati. 2016. ["Eliminating Child Labour in El Salvador through Economic Empowerment and Social Inclusion: Impact Evaluation Report"](#). UCW Working Paper, March 2016. Rome: Understanding Children's Work.
- De Hoop, J., J. Friedman, E. Kandpal et F.C. Rosati. 2019. "Child Schooling and Child Work in the Presence of a Partial Education Subsidy". *Journal of Human Resources* 54 (2): 503–31.
- De Hoop, J., M. Morey, H. Ring, V. Rothbard et D. Seidenfeld. 2018a. ["Min Ila" Cash Transfer Programme for Displaced Syrian Children in Lebanon \(UNICEF and WFP\)](#). Impact Evaluation Endline Report. Arlington, Virginia: American Institutes for Research.
- De Hoop, J., M.W. Gichane, V. Groppo et S.S. Zuilkowski. 2020. ["Cash Transfers, Public Works and Child Activities: Mixed Methods Evidence from the United Republic of Tanzania"](#). Innocenti Working Paper No. 2020-03. Florence: UNICEF Office of Research – Innocenti.
- De Hoop, J., P. Premand, F.C. Rosati et R. Vakis. 2018b. "Women's Economic Empowerment and Children's Human Capital Accumulation". *Journal of Population Economics* 31 (2): 453–81.
- De Hoop, J., V. Groppo et S. Handa. 2020. "Cash Transfers, Microentrepreneurial Activity, and Child Work: Evidence from Malawi and Zambia". *World Bank Economic Review* 34 (3): 670–97.
- De Oliveira, P.R., A.L. Kassouf et J.M. De Aquino. 2017. "Cash Transfers to the Elderly and Its Spillover Effects: Evidences from a Non-Contributory Program in Brazil". *Journal of Economic Studies* 44 (2): 183–205.
- De Schutter, O. 2020. [Looking Back to Look Ahead: A Rights-Based Approach to Social Protection in the Post-COVID-19 Economic Recovery](#). Report by the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights. Geneva: OHCHR.
- De Silva, I. et S. Sumarto. 2015. "How Do Educational Transfers Affect Child Labour Supply and Expenditures? Evidence from Indonesia of Impact and Flypaper Effects". *Oxford Development Studies* 43 (4): 483–507.
- Del Carpio, X., N. Loayza et W. Tomoko. 2016. "The Impact of Conditional Cash Transfers on the Amount and Type of Child Labor". *World Development* 80 (C): 33–47.
- DFID UK (Department for International Development, United Kingdom), HelpAge International, Hope and Homes for Children, Institute of Development Studies, Organisation internationale du Travail (OIT), Overseas Development Institute, Save the Children UK, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), United Nations Development Programme (UNDP) et la Banque mondiale. 2009. ["Advancing Child Sensitive Social Protection"](#). Déclaration.

- Diallo, Y., F. Hagemann, A. Etienne, Y. Gurbuzer et F. Mehran. 2010. [Global Child Labour Developments: Measuring Trends from 2004 to 2008](#). Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Genève: OIT.
- Dias, P., Y. Haddad, K. Kamto, A. Molotsky, M. Morey, H. Ring, V. Rothbard et D. Seidenfeld. 2021. [Impact Evaluation of UNICEF's Let Us Learn Cash Transfer Supplement Social Protection Component in Madagascar - Endline Report](#). Arlington, Virginia: American Institutes for Research.
- Dinku, Y. 2019. "The Impact of Public Works Programme on Child Labour in Ethiopia". *South African Journal of Economics* 87 (3): 283–301.
- Durán Valverde, F., J. Pacheco-Jiménez, T. Muzaffar et H. Elizondo-Barboza. 2020. [Financing Gaps in Social Protection: Global Estimates and Strategies for Developing Countries in Light of COVID-19 and Beyond](#). Genève: OIT.
- ECLAC (United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean). 2020. [The social challenge in times of COVID-19](#). Special Report COVID-19 No. 3, 12 mai 2020.
- ECLAC. 2021. [Social Panorama of Latin America 2020](#). (LC/PUB.2021/2-P/Rev.1), Santiago.
- Edmonds, E. 2006. "Child Labor and Schooling Responses to Anticipated Income in South Africa". *Journal of Development Economics* 81 (2): 386–414.
- Edmonds, E. 2010. "Selection into Worst Forms of Child Labor". *Research in Labour Economics*, edited by Randall K.Q.A., E. Edmonds et K. Tatsiramos, 31:1–31.
- Edmonds, E. et C. Theoharides. 2020. "The Short-Term Impact of a Productive Asset Transfer in Families with Child Labor: Experimental Evidence from the Philippines". *Journal of Development Economics* 146: 102486.
- Edmonds, E. et M. Shrestha. 2014. "You Get What You Pay for: Schooling Incentives and Child Labor". *Journal of Development Economics* 111: 196–211.
- Edmonds, E., N. Pavcnik et P. Topalova. 2010. "Trade Adjustment and Human Capital Investments: Evidence from Indian Tariff Reform". *American Economic Journal: Applied Economics* 2 (4): 42–75.
- Emezue, C., C. Pozneanscaia, G. Sheaf, V. Groppo, S. Bakrania et J. Kaplan. forthcoming. *The Impact of Educational Policies and Programmes on Child Work and Child Labour in Low-and-Middle-Income Countries: A Rapid Evidence Assessment*. Florence: UNICEF Office of Research – Innocenti.
- Fenton, R., C. Nyamukapa, S. Gregson, L. Robertson, P. Mushati, R. Thomas et J.W. Eaton. 2016. "Wealth Differentials in the Impact of Conditional and Unconditional Cash Transfers on Education: Findings from a Community-Randomised Controlled Trial in Zimbabwe". *Psychology and Health and Medicine* 21 (8): 909–17.
- Fernandez, L. 2007. *Technical Note on Estimation of a Proxy Means Test Model (PMT) for Conditional Cash Transfer (CCT) Pilot Program in the Philippines*. Prepared for the Department of Social Welfare and Development. Philippines: Quezon City.
- Ferreira, F.H.G., D. Filmer et N. Schady. 2009. [Own and Sibling Effects of Conditional Cash Transfer Programs: Theory and Evidence from Cambodia](#). Policy Research Working Paper No. 5001. Washington, DC: Banque mondiale.
- Fitz, D. et R. League. 2021. "School, Shocks, and Safety Nets: Can Conditional Cash Transfers Protect Human Capital Investments during Rainfall Shocks?" *Journal of Development Studies* 57 (12): 2002–26.
- Franceinfo Afrique. 2020. ["Burkina Faso: Malgré le coronavirus, les enfants travaillent toujours dans la carrière de Pissy"](#). 29 juin 2020.
- Frölich, M., A. Landmann, H. Midkiff et V. Breda. 2014. ["Micro-Insurance and Child Labour: An Impact Evaluation of the National Rural Support Programme's Micro-Insurance Innovation"](#). Social Finance Working Paper No. 58. ILO's Social Finance Programme and Mannheim University. Genève: OIT.
- Frölich, M. et A. Landmann. 2018. "Effects of Insurance on Child Labour: Ex-Ante and Ex-Post Behavioural Changes". *The Journal of Development Studies* 54 (6): 1002–18.
- Fultz, E. et J. Francis. 2013. ["Cash Transfer Programmes, Poverty Reduction and Empowerment of Women: A Comparative Analysis: Experiences From Brazil, Chile, India, Mexico and South Africa"](#). GED Working Paper No. 4. Genève: OIT.

- Gajate-Garrido, G. et R. Owusua. 2013. [The national health insurance scheme in Ghana: Implementation challenges and proposed solutions](#). IFPRI Discussion Paper 1309. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Galiani, S. et P.J. McEwan. 2013. "The Heterogeneous Impact of Conditional Cash Transfers". *Journal of Public Economics* 103: 85–96.
- Garcia-Mandicó, S., A. Reichert et C. Strupat. 2021. "The Social Value of Health Insurance: Results from Ghana". *Journal of Public Economics* 194: 104314.
- Gehrke, E. et R. Hartwig. 2018. "Productive Effects of Public Works Programs: What Do We Know? What Should We Know?" *World Development* 107: 111–24.
- Gentilini, U., M.B.A. Almenfi, J. Blomquist, P. Dale et al. 2022. [Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures](#). 2 February 2022, "Living paper" version 16. Washington, D.C: The World Bank.
- Giné, X. et G. Mansuri. 2021. "Money or management? A Field experiment on constraints to entrepreneurship in rural Pakistan". *Economic Development and Cultural Change* 70 (1).
- Ginja, R., J. Jans et A. Karimi. 2020. "Parental Leave Benefits, Household Labor Supply, and Children's Long-Run Outcomes". *Journal of Labor Economics* 38 (1): 261–320.
- Gray Molina, G. et E. Ortiz-Juarez. 2020. [Temporary Basic Income: Protecting Poor and Vulnerable People in Developing Countries](#). UNDP Transitions Series Working Paper. New York: UNDP.
- Groce, N., M. Loeb et B. Murray. 2014. [The Disabled Beggar Literature Review: Begging as an Overlooked Issue of Disability and Poverty](#). GED Working Paper No. 1. Genève: OIT.
- Groot, R., M. Milliano, F. Dompae, S. Handa, I. Osei Akoto, F. Otchere, T. Palermo, E. Valli et N. Yaw. 2018. [Ghana LEAP 1000 Programme: Endline Evaluation Report](#). Republic of Ghana, Ministry of Gender, Children and Social Protection.
- Grosh, M., Ph. Leite, M. Wai-Poi et E. Tesliuc. 2022. [Revisiting Targeting in Social Assistance: A New Look at Old Dilemmas](#). Washington D.C: Banque mondiale.
- Guilbert, N., C. Mahe, G. Sheaf, V. Groppo, I. Orton et N. Tirivayi. forthcoming. [The Impact of Social Protection on Child Labour in Low- and Middle-Income Countries: Evidence Review and Policy Implications](#). Background Paper. Florence: UNICEF Office of Research – Innocenti.
- Handa S., L. Natali, D. Seidenfeld, G. Tembo et Zambia Cash Transfer Evaluation Team. 2016. "The Impact of Zambia's Unconditional Child Grant on Schooling and Work: Results from a Large-Scale Social Experiment". *Journal of Development Effectiveness* 8 (3): 346–67.
- Handa, S., M. Park, R. Osei Darko, I. Osei-Akoto, B. Davis et S. Daidone. 2014. [Livelihood Empowerment Against Poverty Program Impact Evaluation](#). Chapel Hill: Carolina Population Center, The University of North Carolina at Chapel Hill.
- Hanlon, J., A. Barrientos et D. Hulme. 2010. [Just Give Money to the Poor: The Development Revolution from the Global South](#). Sterling, Virginia: Kumarian Press.
- Herrmann, T., A. Leckcivilize et J. Zenker. 2021. "The Impact of Cash Transfers on Child Outcomes in Rural Thailand: Evidence from a Social Pension Reform". *Journal of the Economics of Ageing* 19: 100311.
- Hidayatina, A. et A. Garces-Ozanne. 2019. "Can Cash Transfers Mitigate Child Labour? Evidence from Indonesia's Cash Transfer Programme for Poor Students in Java". *World Development Perspectives* 15: 100–129.
- Hiziroglu Aygün, A., M.G. Kirdar, M. Koyuncu et Q. Stoeffler. 2021. [Keeping Refugee Children in School and out of Work: Evidence from the World's Largest Humanitarian Cash Transfer Program](#). Working Paper No. 2106. Istanbul: Koç University-TUSIAD Economic Research Forum.
- Hoddinott, J., D.O. Gilligan et A.S. Taffesse. 2010. "The Impact of Ethiopia's Productive Safety Net Program on Schooling and Child Labor". *Social protection for Africa's children*, edited by Handa, S., S. Devereux and D. Webb. 71–95
- Human Rights Watch. 2021. ["I Must Work to Eat": COVID-19, Poverty, and Child Labor in Ghana, Nepal, and Uganda](#). New York: Human Rights Watch.

- International Cocoa Initiative. 2020. [\*Changes in Hazardous Child Labour in Côte d'Ivoire's Cocoa Communities Before and After COVID-19 Partial Lockdown\*](#). Châtelaine, Suisse: ICI.
- International Cocoa Initiative. 2022. [\*Cash Transfers, Resilience and Child Labour in Ghana\*](#). Châtelaine, Suisse: ICI.
- Jayawardana, D., N.V. Baryshnikova et N.T.A. Pham. 2021. "Can Unconditional In-Kind Transfers Keep Children Out of Work and in School? Evidence from Indonesia". *The BE Journal of Economic Analysis & Policy* 21 (3): 1035–65.
- Jiménez, M. et M. Jiménez. 2021. [\*La Política del Ingreso Familiar de Emergencia \(IFE\): Su potencial impacto en la participación de los y las adolescentes en el mercado de trabajo\*](#). Buenos Aires: OIT.
- Juarez, L., et T. Pfütze. 2015. "The Effects of a Noncontributory Pension Program on Labor Force Participation: The Case of 70 y Más in Mexico". *Economic Development and Cultural Change* 63 (4): 685–713.
- Juras, R. 2014. "The Effect of Public Employment on Children's Work and School Attendance: Evidence from a Social Protection Program in Argentina". *IZA Journal of Labor and Development* 3 (1): 1–20.
- Kandpal, E., H. Alderman, J. Friedman, D. Filmer, J. Onishi et J. Avalos. 2016. "A Conditional Cash Transfer Program in the Philippines Reduces Severe Stunting". *The Journal of Nutrition* 146 (9): 1793–1800.
- Karimli, L., L. Rost et L. Ismayilova. 2018. "Integrating Economic Strengthening and Family Coaching to Reduce Work-Related Health Hazards among Children of Poor Households: Burkina Faso". *Journal of Adolescent Health* 62 (15): S6–S14.
- Karlan, D. et M. Valdivia. 2011. "Teaching Entrepreneurship: Impact of Business Training on Microfinance Clients and Institutions". *Review of Economics and Statistics* 93 (2): 510–27.
- Kazianga, H., D. De Walque et H. Alderman. 2012. "Educational and Child Labour Impacts of Two Food-for-Education Schemes: Evidence from a Randomised Trial in Rural Burkina Faso". *Journal of African Economies* 21 (5): 723–60.
- Kazianga, H., D. Levy, L.L. Linden et M. Sloan. 2013. "The Effects of 'Girl-Friendly' Schools: Evidence from the BRIGHT School Construction Program in Burkina Faso". *American Economic Journal: Applied Economics* 3 (5): 41–62.
- Kidd, S. 2015. "The Political Economy of Targeting of Social Security Schemes". *Pathway's Perspectives on Social Policy in International Development*, No. 19, octobre.
- Kidd, S. et E. Wylde. 2011. [\*Targeting the Poorest: An Assessment of the Proxy Means Test Methodology\*](#). Canberra, Australia: Australian Agency for International Development.
- Kidd, S., B. Gelders et D. Bailey-Athias. 2017. [\*Exclusion by Design: An Assessment of the Effectiveness of the Proxy Means Test Poverty Targeting Mechanism\*](#). Extension of Social Security (ESS) Working Paper No. 56. Social Protection Department. Genève: OIT.
- Landmann, A. et M. Frölich. 2015. "Can Health-Insurance Help Prevent Child Labor? An Impact Evaluation from Pakistan". *Journal of Health Economics* 39: 51–59.
- Li, T. et S. Sekhri. 2020. "The Spillovers of Employment Guarantee Programs on Child Labor and Education". *The World Bank Economic Review* 34 (1): 164–78.
- Lincove, J.A. et A. Parker. 2016. "The Influence of Conditional Cash Transfers on Eligible Children and Their Siblings". *Education Economics* 24 (4): 352–73.
- Liu, K. 2016. "Insuring against Health Shocks: Health Insurance and Household Choices". *Journal of Health Economics* 46: 16–32.
- Liu, Q. et O. Skans. 2010. "The Duration of Paid Parental Leave and Children's Scholastic Performance". *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy* 10 (1): 1–33.
- Lopez-Calva, L.F. et H.A. Patrinos. 2015. "Exploring the Differential Impact of Public Interventions on Indigenous People's Schooling and Child Labor: Lessons from Mexico's Conditional Cash Transfers Program". *Journal of Human Development and Capabilities* 16 (3): 452–67.
- Marchetta, F., E.S. David et L. Tiberti. 2019. "The Role of Weather on Schooling and Work of Young Adults in Madagascar". *American Journal of Agricultural Economics* 101 (4): 1203–27.

- Martorano, B. et M. Sanfilippo. 2012. "Innovative Features in Poverty Reduction Programmes: An Impact Evaluation of Chile Solidario on Households and Children". *Journal of International Development* 24 (8): 1030–41.
- Mendolia, S., N. Nguyen et O. Yerokhin. 2019. "The Impact of Parental Illness on Children's Schooling and Labour Force Participation: Evidence from Vietnam". *Review of Economics of the Household* 17.
- Miller, C. et M. Tsoka. 2012. "Cash Transfers and Children's Education and Labour among Malawi's Poor". *Development Policy Review* 30 (4): 499–522.
- Molyneux, M. 2007. "Two cheers for CCTs". *Institute of Development Studies Bulletin* 38 (3): 69–74.
- Moussa, W., N. Salti, A. Irani, R. Al Mokdad, Z. Jamaludine, J. Chaaban et H. Ghattas. 2022. "The Impact of Cash Transfers on Syrian Refugee Children in Lebanon". *World Development* 150: 105711.
- Neidhöfer, G. et M. Niño-Zarazúa. 2019. "The Long(er)-Term Impacts of Chile Solidario on Human Capital and Labor Income". *Population and Development Review* 45 (S1): 209–44.
- ODI (Overseas Development Institute) et UNICEF. 2020. [Universal Child Benefits: Policy Issues and Options](#). Londres et New York: ODI et UNICEF.
- OIT et FAO. 2021. [Extending Social Protection to Rural Populations: Perspectives for a Common FAO and ILO Approach](#). Genève et Rome: OIT et FAO.
- OIT et UNICEF. 2019. [Towards Universal Social Protection for Children: Achieving SDG 1.3: ILO-UNICEF Joint Report on Social Protection for Children](#). Genève et New York: OIT et UNICEF.
- OIT et UNICEF. 2021. [Child Labour: Global Estimates 2020 - Trends and the Road Forward](#). Genève et New York: OIT et UNICEF.
- OIT et UNICEF. Forthcoming. [Methodology of the 2020 ILO-UNICEF Global Estimates of Child Labour](#). Genève et New York: OIT et UNICEF.
- OIT. 2008. [Report III: Child Labour Statistics](#). ICLS/18/2008/III. Genève: OIT.
- OIT. 2013. [World Report on Child Labour: Economic Vulnerability, Social Protection and the Fight against Child Labour](#). Genève: OIT.
- OIT. 2018a. [Resolution to Amend the 18th ICLS Resolution Concerning Statistics of Child Labour](#). ICLS/20/2018/Resolution IV. Genève: OIT.
- OIT. 2018b. [Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture](#), 3<sup>e</sup> édition. Genève: OIT.
- OIT. 2019. [Universal Social Protection for Human Dignity, Social Justice and Sustainable Development](#). ILC.108/III/B. Genève: OIT.
- OIT. 2020a. ["Extending Social Protection to Informal Workers in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations"](#). *Social Protection Spotlight*. 8 septembre 2020. Genève: OIT.
- OIT. 2020b. ["Financing Gaps in Social Protection: Global Estimates and Strategies for Developing Countries in Light of COVID-19 and Beyond"](#). *Social Protection Spotlight*. 17 septembre 2020. Genève: OIT.
- OIT. 2020c. [Parents Send Their Children to Child Labour to Overcome the Economic Crisis of COVID-19](#), Our Impact, Their Voices Feature. Genève: OIT.
- OIT. 2020d. ["Towards Universal Health Coverage. Social Health Protection Principles"](#). *Social Protection Spotlight*. January 2020. Genève: OIT.
- OIT. 2021a. [Extending Social Security to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience](#). Genève: OIT.
- OIT. 2021b. [Resolution and Conclusions Concerning the Second Recurrent Discussion on Social Protection \(Social Security\)](#). ILC.109/Resolution III. Genève: OIT.
- OIT. 2021c. ["Towards Social Protection Floors? The Role of Non-Contributory Provision during the COVID-19 Crisis and Beyond"](#). *Social Protection Spotlight*, janvier 2021.
- OIT. 2021d. [World Social Protection Report 2020–22: Social Protection at the Crossroads – in Pursuit of a Better Future](#). Genève: OIT.
- OIT. 2022. [Social Protection Monitor: Announced Measures throughout the World](#).

- OMS et IBRD/Banque mondiale. 2020. [Global Monitoring Report on Financial Protection in Health 2019](#). Genève et Washington, DC: OMS et IBRD/Banque mondiale.
- Ortiz, I., A. Chowdhury, F. Durán-Valverde, T. Muzaffar et S. Urban. 2019. [Fiscal Space for Social Protection. A Handbook for Assessing Financing Options](#). Genève: OIT.
- Ortiz, I., F. Durán-Valverde, K. Pal, C. Behrendt et A. Acuña-Ulate. 2017. ["Universal Social Protection Floors: Costing Estimates and Affordability in 57 Lower Income Countries"](#). Extension of Social Security (ESS) Working Paper No. 58. Social Protection Department. Genève: OIT.
- Osei, R.D. et M. Lambon-Quayefio. 2021. "Cash Transfers and the Supply of Labor by Poor Households: Evidence from the Livelihood Empowerment against Poverty Program in Ghana". *Review of Development Economics* 25 (3): 1293–1304.
- Pace, N., S. Daidone, B. Davis et L. Pellerano. 2018. "Shaping Cash Transfer Impacts through 'Soft-Conditions': Evidence from Lesotho". *Journal of African Economies* 28 (1): 39–69.
- Patrinos, H. et R. Donnelly. 2021. "Learning Loss during COVID-19: An Early Systematic Review". *CEPR COVID Economics*, 77:145-53.
- Pellerano, L., E. Porreca et F.C. Rosati. 2020. "Income Elasticity of Child Labor: Do Cash Transfers Have an Impact on the Poorest Children?" *IZA Journal of Development and Migration* 11 (1).
- Pena, P., J. Urrego et J.M. Villa. 2017. "Civil Conflict and Conditional Cash Transfers: Effects on Demobilization". *World Development* 99 (C): 431–40.
- Porter, C. et R. Goyal. 2016. "Social Protection for All Ages? Impacts of Ethiopia's Productive Safety Net Program on Child Nutrition". *Social Sciences and Medicine* 59: 92–99.
- Premand, P. et P. Schnitzer. 2018. ["Efficiency, Legitimacy and Impacts of Targeting Methods: Evidence from an Experiment in Niger"](#). Policy Research Working Paper No. 8412. Washington, DC: Banque mondiale.
- Prifti, E., S. Daidone, G. Campora et N. Pace. 2020. "Government Transfers and Time Allocation Decisions: The Case of Child Labour in Ethiopia". *Journal of International Development* 33 (1): 16–40.
- Quimbo, S.A., A.D. Kraft, R.M. Molato-Gyares, C.A.R. Tan et J.J. Capuno. 2021. "How Do the Intended and Unintended Beneficiaries Respond to the Philippines' Conditional Cash Transfer Program?" *Review of Development Economics* 25 (3): 1267–92.
- Richardson, D., A. Carraro, V. Cebotari, A. Gromada et G. Rees. 2020a. [Supporting Families and Children Beyond COVID-19: Social Protection in High-Income Countries](#). Florence: UNICEF Office of Research – Innocenti.
- Richardson, D., V. Cebotari, A. Carraro et K.A. Damoah. 2020b. [Supporting Families and Children Beyond COVID-19: Social Protection in Southern Europe and Central Asia](#). Florence: UNICEF Office of Research – Innocenti.
- Rosas, N. et S. Sabarwal. 2016. ["Public Works as a Productive Safety Net in a Post-Conflict Setting Evidence from a Randomized Evaluation in Sierra Leone"](#). Policy Research Working Paper No. 7580. Washington, D.C: Banque mondiale.
- Rossin-Slater, M. 2017. ["Maternity and Family Leave Policy"](#). National Bureau of Economic Research (NBER) Working Paper, no. 23069.
- Salti, N., J. Chaaban, W. Moussa, A. Irani, R.Al Mokdad, Z. Jamaluddine et H. Ghattas. 2022. "The Impact of Cash Transfers on Syrian Refugees in Lebanon: Evidence from a Multidimensional Regression Discontinuity Design". *Journal of Development Economics* 155: 102803.
- Samuels, F., F. Bastagli et M. Stavropoulou. 2020. [World Food Programme Multi-Purpose Cash Assistance in Lebanon: Social Cohesion and Stability between Syrian Refugees and Host Communities](#). Londres: Overseas Development Institute.
- Save the Children et UNICEF. 2021. [Impact of COVID-19 on Children Living in Poverty: A Technical Note](#). Londres et New York: Save the Children et UNICEF.
- Sebastian, A., A.P. de la O Campos, S. Daidone, N. Pace, B. Davis, O. Niang et L. Pellerano. 2019. "Cash Transfers and Gender Differentials in Child Schooling and Labor: Evidence from the Lesotho Child Grants Programme". *Population and Development Review* 45 (S1): 181–208.

- Shah, M. et B.M. Steinberg. 2021. "Workfare and Human Capital Investment Evidence from India". *Journal of Human Resources* 56 (2): 380–405.
- Silwal, A.R., S. Engilbertsdottir, J. Cuesta, D. Newhouse et D. Stewart. 2020. "[Global Estimate of Children in Monetary Poverty: An update](#)". Poverty & Equity Discussion Paper. Washington, D.C: Banque mondiale.
- Standing, G. et I. Orton. 2018. "[Development and Basic Income: An Emerging Economic Model](#)". In *The Ins and Outs of Inclusive Finance: Some Lessons from Microfinance and Basic Income*, edited by Diana Barrowclough. 59-102. Genève et New York: UNCTAD, Nations Unies.
- Strobl, R. 2017. "Does Health Insurance Reduce Child Labour and Education Gaps? Evidence from Rwanda". *Journal of Development Studies* 53 (9): 1376–95.
- Strupat, C. et F. Klohn. 2018. "Crowding out of Solidarity? Public Health Insurance versus Informal Transfer Networks in Ghana". *World Development* 104: 212–21.
- Sulaiman, M. 2010. *Assessing Impact of Asset Transfer on Children's Education: A Case of BRAC's Ultra-Poor Programme in Bangladesh*, Background Paper for Education for All Global Monitoring Report 2010. Paris: UNESCO.
- Sulaiman, M. 2015. "Does Wealth Increase Affect School Enrolment in Ultra-Poor Households: Evidence from an Experiment in Bangladesh". *Enterprise Development and Microfinance* 26(2):139-156.
- Tafere, Y. et T. Woldehanna. 2012. "[Beyond Food Security: Transforming the Productive Safety Net Programme in Ethiopia for the Well-Being of Children](#)". Working Paper No. 83. Oxford: Young Lives, Department of International Development, University of Oxford.
- Tagliati, F. 2019. "Child Labor under Cash and In-Kind Transfers: Evidence from Rural Mexico". *Banco de Espana Working Paper*, no. 1935.
- Tang, C., L. Zhao et Z. Zhao. 2020. "Does Free Education Help Combat Child Labor? The Effect of a Free Compulsory Education Reform in Rural China". *Journal of Population Economics* 33: 601–31.
- Thévenon, O. et E. Edmonds. 2019. "[Child Labour: Causes, Consequences and Policies to Tackle it](#)". OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 235. Paris: OECD.
- Thirumurthy, H., J. Graff Zivin et M. Goldstein. 2008. "The Economic Impact of AIDS Treatment: Labour Supply in Western Kenya". *Journal of Human Resources* 43 (3): 511–52.
- Tirivayi, N., D. Richardson, M. Gavrilovic, V. Groppo, L. Kajula, E. Valli et F. Viola. 2020. "[A Rapid Review of Economic Policy and Social Protection Responses to Health and Economic Crises and Their Effects on Children: Lessons for the COVID-19 pandemic response](#)". In Innocenti Working Papers 2020-02. Florence: UNICEF Office of Research – Innocenti.
- UBOS (Uganda Bureau of Statistics). 2021. *The Uganda National Household Survey (UNHS) 2019/2020*. Kampala, Uganda: UBOS.
- UNAIDS (Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS)). 2020. *Seizing the Moment: Tackling Entrenched Inequalities to End Epidemics*. Global AIDS Update 2020. Genève: UNAIDS.
- UNDESA (United Nations Department of Economics and Social Affairs). 2019. *World Population Prospects 2019: Data Booklet*. New York: UNDESA.
- UNDESA. 2017. *Household size and composition around the world 2017—Data booklet* (ST/ESA/SER.A/405). New York: UNDESA.
- UNESCO Institute for Statistics (UIS). 2021. "[Education in Africa](#)". Montreal, Quebec: UIS.
- UNGA (United Nations General Assembly). 2020. *Assistance to Refugees, Returnees and Displaced Persons in Africa: Report of the Secretary-General*. A/75/322, New York: Nations Unies.
- UNICEF Brazil. 2020. *UNICEF alerta para Aumento de Incidência do Trabalho Infantil Durante a Pandemia em São Paulo*. São Paulo: UNICEF.
- UNICEF Ecuador et Inclusión SAS. 2020. *El Choque COVID-19 en la Pobreza, Desigualdad y Clases Sociales en el Ecuador: Una mirada a los hogares con niñas, niños y adolescentes*. Quito: UNICEF.
- UNICEF. 2016a. "[Conditionality in Cash Transfers: UNICEF's Approach](#)". In *Social Inclusion Summaries*, février 2016.
- UNICEF. 2016b. *The State of the World's Children 2016: A Fair Chance for Every Child*. New York: UNICEF.

- UNICEF. 2019. [UNICEF's Global Social Protection Programme Framework](#). New York: UNICEF.
- UNICEF. 2021. [Seen, Counted, Included: Using Data to Shed Light on the Well-Being of Children with Disabilities](#). New York: UNICEF.
- UNICEF. 2022a. [Child Labour and Disability: A Sector Review](#). Kathmandu: UNICEF ROSA.
- UNICEF. 2022b. [UNICEF Strategic Plan 2022–2025](#). New York: UNICEF.
- Nations Unies. 2021. [Investing in Jobs and Social Protection for Poverty Eradication and a Sustainable Recovery \(Secretary-General's Policy Brief\)](#). New York: Nations Unies.
- USP2030. 2019. [Together to Achieve Universal Social Protection by 2030 \(USP2030\) – A Call to Action](#). Global Partnership for Universal Social Protection.
- Vera-Cossio, D.A. 2019. ["Dependence or Constraints? Labor Supply Responses from a Cash Transfer Program"](#). Inter-American Development Bank (IDB) Working Paper No. 01064. Washington: IDB
- Veras Soares, F. et I. Orton. 2017. [Debating Graduation](#). Policy in Focus No. 39. International Policy Centre for Inclusive Growth, 14(39).
- Villa, J. 2018. "The Continuous Treatment Effect of an Antipoverty Program on Children's Educational Attainment: Colombia's Familias En Accion". *Review of Development Economics* 22 (3): 1239–62.
- Weber Costa, G., A. Carraro, F. Garcia Ribeiro et M. Furtado Borba. 2020. "The Impact of Child Labor Eradication Programs in Brazil". *Journal of Developing Areas* 54 (4): 117–27.
- Woode, M., M. Bousmah et R. Boucekkine. 2017. "Parental Morbidity, Child Work, and Health Insurance in Rwanda". *Journal of Demographic Economics* 83 (1): 111–27.
- World Vision. 2020. [Act Now: Experiences and Recommendations of Girls and Boys in West Africa during COVID-19](#). Genève: World Vision.

**Service des Principes et droits  
fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)**

**Département de la Protection sociale  
(SOCPRO)**

**Bureau international du Travail**

4 route des Morillons  
CH-1211 Genève 22 – Suisse

T: +41 (0) 22 799 61 11  
E: [childlabour@ilo.org](mailto:childlabour@ilo.org)

**[ilo.org/travaildesenfants](http://ilo.org/travaildesenfants)  
[ilo.org/secsoc](http://ilo.org/secsoc)**

**Bureau de la recherche - Innocenti de l'UNICEF**

Via degli Alfani 58  
50121, Florence – Italie

T: +39 (0) 55 20330  
F: +39 (0) 55 2033220  
E: [florence@unicef.org](mailto:florence@unicef.org)

**[www.unicef-irc.org](http://www.unicef-irc.org)**

ISBN 978-92-2-036959-3



9 789220 369593